# Comment Israël est devenu l’un des États les plus décriés au monde

Par  Frank , 24 octobre 2026

## Comment Israël est devenu l’un des États les plus décriés au monde

## Analyse approfondie de l’emprise institutionnelle, de l’impasse démographique et du déclin de l’hégémonie occidentale




**Frank Dumon depuis Hanoï — octobre 2026**

En octobre 2026, trois ans après les attaques du Hamas du 7 octobre 2023, le monde se trouve à un tournant. Selon les autorités sanitaires palestiniennes, la guerre à Gaza a coûté la vie à des dizaines de milliers de Palestiniens ; le nombre exact dépend de la date du relevé et de la méthode de comptage. Elle a provoqué une catastrophe humanitaire à propos de laquelle la Cour internationale de Justice a ordonné des mesures conservatoires dans le cadre d’une procédure portant sur

des accusations de génocide, sans avoir encore rendu de jugement définitif sur ces accusations. La guerre avec l'Iran a paralysé le détroit d'Ormuz, artère vitale de l'approvisionnement énergétique mondial. Et, pour la première fois depuis des décennies, la communauté internationale se trouve confrontée à une vérité incontournable : Israël, État qui se présentait comme l'exception morale au Moyen-Orient, est devenu l'une des entités les plus largement condamnées sur la scène mondiale.

## Méthodologie : une analyse rigoureuse, non une polémique

Cet ouvrage se distingue de nombreuses autres analyses du conflit israélo-palestinien par sa méthode. Il ne s'agit ni d'un traité moral, ni d'un appel à l'émotion, ni d'une diatribe idéologique. Il s'agit d'une analyse fondée sur des faits vérifiables, des archives parlementaires officielles, des données relatives aux transactions financières, des procédures devant les juridictions internationales et des données quantitatives issues de sondages.

Là où d'autres travaux sombrent dans des théories du complot sur un prétendu « contrôle juif » ou dans des accusations non étayées de direction étrangère directe, l'article distingue soigneusement trois notions : l'influence (la capacité de peser sur les calculs politiques), la convergence (des acteurs différents poursuivant des objectifs compatibles) et le contrôle (la capacité de dicter les décisions). Les éléments disponibles démontrent une influence israélienne importante et de nombreuses convergences stratégiques entre Washington et Jérusalem. Ils ne démontrent pas qu'Israël exercerait un contrôle général sur la politique étrangère américaine.

Cette distinction est essentielle. Elle protège l'ouvrage contre les accusations d'antisémitisme ou de raisonnement complotiste tout en mettant au jour une réalité institutionnelle : un réseau d'incitations qui se recoupent — financement des campagnes électorales, réseaux de lobbying, contrats de défense et routines bureaucratiques — et qui oriente structurellement les politiques américaines et européennes dans une direction ne correspondant pas nécessairement à l'opinion publique ni aux intérêts stratégiques à long terme de l'Occident.

## Structure : trois niveaux d'analyse

**Première partie : l'emprise institutionnelle sur l'Occident** examine comment les États-Unis et les États européens ont fragilisé leurs propres principes de l'État de droit et leurs fondements démocratiques afin de préserver un statu quo intenable. Le chapitre 1.1 analyse la complicité européenne : de l'imbrication militaro-industrielle

allemande (Volkswagen Osnabrück, 1,47 milliard d’euros d’autorisations d’exportation d’armements) à la convergence idéologique avec la droite radicale (ELNET, rapprochement entre le Likoud et Patriotes pour l’Europe). Le chapitre 1.2 décortique le mécanisme américain : 34 années de continuité présidentielle (de Clinton au second mandat de Trump), les données de la FEC concernant l’AIPAC et United Democracy Project (109 millions de dollars de recettes en 2025–2026), les cas de Jamaal Bowman et de Cori Bush (respectivement 14,5 et 8,6 millions de dollars de dépenses indépendantes les visant ou soutenant leurs adversaires) et l’industrie de la défense (Lockheed Martin, Northrop Grumman, RTX, General Dynamics).

**Deuxième partie : l’impasse démographique et idéologique** examine pourquoi le projet politique israélien se heurte à de graves dilemmes démographiques et stratégiques. Le chapitre 2.1 étudie le sionisme comme projet politique (du premier congrès sioniste de Herzl, en 1897, à la guerre actuelle à Gaza), l’examen juridique international (mesures conservatoires de la CIJ, avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024 et mandats d’arrêt de la CPI du 21 novembre 2024) et la réalité humaine (témoignages médicaux concernant des enfants atteints de multiples blessures par balle, famine et destruction des infrastructures civiles). Le chapitre 2.2 aborde l’impasse démographique : selon les estimations du PCBS, environ 7,4 millions de Palestiniens vivaient dans la Palestine historique à la fin de 2025. Toute comparaison avec la population juive ou israélienne exige des limites géographiques identiques et des catégories de population clairement définies. Dans une région marquée par une forte croissance démographique, le maintien d’un contrôle militaire permanent sans droits politiques n’est pas une stratégie de sécurité, mais une recette pour une guerre sans fin. Les données du Pew Research Center indiquent que 60 % des Américains ont désormais une opinion défavorable d’Israël, soit une hausse de 18 points de pourcentage depuis 2022.

**Troisième partie : la réalité multipolaire et le retour du reste du monde** situe la crise israélienne dans une transformation géopolitique plus large. Le chapitre 3.1 analyse la guerre avec l’Iran et ses conséquences économiques (détroit d’Ormuz, gazole, engrais et vulnérabilité de la production alimentaire mondiale), les origines historiques de la confrontation entre les États-Unis et l’Iran (coup d’État de 1953 contre Mossadegh) et l’émergence de la Russie, de l’Iran, de la Chine et de l’Organisation de coopération de Shanghai comme architecture alternative. Les positions critiques, diverses, au sein de l’ASEAN et des pays du Sud ne relèvent pas seulement d’un sentiment antioccidental, mais aussi d’une résistance morale et pragmatique à un système qui applique le droit international de manière sélective.

## Thèse centrale : l’arithmétique du nouvel ordre mondial

Le fil conducteur de cet ouvrage est une réalité arithmétique simple, mais incontournable : les États-Unis représentent à peine 5 % de la population mondiale, tout en maintenant 750 bases militaires à travers le monde. L'Occident au sens large ne représente qu'environ 15 % de l'humanité, mais continue de chercher à imposer sa volonté aux 85 % restants au moyen de sanctions, de pressions financières et d'alliances militaires.

Dans un monde unipolaire, cette asymétrie a pu fonctionner. Dans la réalité multipolaire du XXIe siècle, elle est devenue mathématiquement et stratégiquement intenable. L'essor des pays du groupe Russie–Inde–Chine (RIC), l'élargissement de l'OCS et la désaffection croissante au sein de l'ASEAN ne sont pas des phénomènes marginaux. Ils traduisent une transformation structurelle d'un ordre mondial qui ne peut plus être dominé par une minorité refusant d'assumer les conséquences de ses propres politiques.

## À qui s'adresse cet ouvrage ?

L'article s'adresse aux lecteurs désireux de dépasser les récits médiatiques superficiels et les affrontements idéologiques. Il s'adresse aux diplomates, aux responsables politiques, aux journalistes, aux universitaires et aux citoyens soucieux de comprendre pourquoi le monde se présente aujourd'hui ainsi. Il n'a pas été écrit pour diaboliser Israël ni pour minimiser les souffrances des civils juifs. Les attaques du 7 octobre 2023 ont été atroces. La peur de l'antisémitisme est réelle. Les traumatismes historiques du peuple juif sont légitimes et méritent d'être reconnus.

Mais l'article soutient que la meilleure manière de garantir la sécurité des Juifs n'est pas de soutenir un projet d'occupation permanente démographiquement intenable, mais de rechercher une paix durable reconnaissant les droits et la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens. Il soutient que la meilleure manière de combattre l'antisémitisme n'est pas de qualifier d'antisémite toute critique de la politique israélienne, mais de distinguer clairement la haine des Juifs de la critique d'une idéologie politique. Il soutient que la meilleure manière de défendre les démocraties occidentales n'est pas de sacrifier leur État de droit et leur crédibilité diplomatique à une alliance devenue stratégiquement contre-productive, mais de mener une politique étrangère conforme à leurs propres valeurs et intérêts.

## Un avertissement

L'article contient des faits dérangeants. Il propose des

analyses qui remettent en question des récits établis. Il tire des conclusions que certains lecteurs voudront rejeter. Mais il présente aussi des faits qui ne peuvent être ignorés : le lourd bilan humain rapporté à Gaza, à interpréter en tenant compte des sources et des dates de publication ; la conclusion de la CIJ selon laquelle la poursuite de l'occupation est illicite ; les mandats d'arrêt de la CPI visant Netanyahu et Gallant ; les 60 % d'Américains ayant une opinion défavorable d'Israël ; l'importance numérique des populations israélienne et palestinienne, dont la comparaison précise dépend des limites géographiques retenues ; et les 5 % de la population mondiale qui entretiennent un vaste réseau mondial de bases et d'installations militaires. Ces faits ne sont ni de gauche ni de droite. Ils ne sont ni pro-palestiniens ni pro-israéliens. Ils constituent simplement une réalité. Et la réalité, aussi dérangeante soit-elle, est le seul fondement sur lequel une politique durable peut être construite.

## Une invitation

Je vous invite à lire cette série avec un esprit ouvert. À peser les faits. À examiner les arguments. À tirer vos propres conclusions. Et je vous invite, après cette lecture, à ne pas demander « qui a raison ? », mais « quelle est la vérité ? ». Car la vérité ne consiste pas à choisir un camp. Elle concerne la réalité, et la réalité est que le monde a changé et que les anciennes certitudes ne tiennent plus. Le monde multipolaire n'est pas une promesse lointaine. Il est la réalité présente, incontournable. Et dans ce monde, il n'y a pas de place pour les illusions. Il n'y a que le prix que nous payons pour nos choix. Cette contribution tente d'identifier ce prix. Que vous partagiez ou non ses conclusions, j'espère qu'elle vous aidera à mieux comprendre le monde et à discerner plus clairement les choix qui s'offrent à nous.

## 1.1 La complicité européenne : de l'industrie à l'idéologie

Pendant des décennies, les relations entre l'Europe et Israël ont été présentées principalement sous l'angle de la responsabilité historique, de la coopération

diplomatique et des valeurs démocratiques communes. Ce récit masque toutefois une évolution fondamentale. La dynamique actuelle se caractérise de plus en plus par une profonde imbrication militaro-industrielle et une convergence idéologique avec les mouvements nationalistes, au détriment de l'État de droit européen et de la souveraineté stratégique propre à l'Europe.

**Le complexe militaro-industriel : l'exemple allemand**

L'ampleur de la coopération militaire européenne avec Israël peut être établie à partir de rapports parlementaires officiels et de recherches juridiques indépendantes. Entre octobre 2023 et juin 2026, le gouvernement allemand a autorisé des exportations d'armements vers Israël d'une valeur d'environ 1,47 milliard d'euros, dont plus de 528,9 millions concernaient spécifiquement des armes de guerre, par opposition aux autres catégories de matériel militaire. Ces chiffres exigent toutefois une interprétation prudente. Le Bundestag allemand a confirmé séparément que des licences d'exportation d'une valeur d'environ 167,4 millions d'euros avaient été délivrées entre novembre 2025 et mars 2026. Au seul deuxième trimestre 2026, des autorisations supplémentaires représentant 735,76 millions d'euros ont été enregistrées. L'explication donnée par le gouvernement allemand au sujet de ce dernier montant est particulièrement importante : environ 67 % de sa valeur concernaient un grand projet de défense maritime, tandis que 21 % supplémentaires relevaient d'une coopération entre entreprises allemandes et israéliennes au bénéfice des forces armées allemandes.

Ces chiffres ne peuvent donc pas être automatiquement assimilés à la valeur des armes physiquement livrées aux forces armées israéliennes pour être utilisées à Gaza. Ils témoignent néanmoins de l'ampleur considérable des relations militaro-industrielles entre l'Allemagne et Israël. Le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains (ECCHR) soutient que les autorités allemandes chargées des exportations d'armes sont soumises à des obligations juridiques préventives et doivent évaluer le risque que le matériel exporté contribue à de graves violations du droit international. Le gouvernement allemand met, quant à lui, l'accent sur ses engagements en matière de sécurité, ses procédures de contrôle des exportations et son évaluation au cas par cas des exportations militaires.

**Volkswagen Osnabrück : une transition confirmée vers la production de défense**

L'un des exemples les plus nets de l'évolution des priorités industrielles allemandes est l'usine Volkswagen d'Osnabrück. Le 7 septembre 2026, Volkswagen a officiellement annoncé un accord sur les principales modalités de la vente envisagée

de Volkswagen Osnabrück GmbH. Les parties concernées sont Volkswagen, le Land allemand de Basse-Saxe et Aurelius Capital, une société d'investissement internationale dont le siège se trouve en Israël. Le nom exact de l'entreprise est Aurelius Capital, et non Arieli Capital, comme l'indiquait le documentaire.

Selon le communiqué officiel de Volkswagen, l'usine automobile existante sera progressivement transformée en centre de compétences consacré aux solutions de sécurité et de défense. Le projet prévoit également une coopération avec le fabricant israélien de matériel de défense Rafael Advanced Defense Systems. Un premier projet est envisagé dans le domaine de la défense aérienne. Volkswagen et ses partenaires présentent cette transformation projetée comme un moyen de préserver l'activité industrielle et l'emploi sur un site confronté à l'arrêt de son programme actuel de production automobile. L'accord a été annoncé comme un cadre pour une transaction envisagée, et non comme la confirmation que l'ensemble de la reconversion était déjà achevé.

La portée industrielle n'en demeure pas moins considérable. Une usine automobile allemande se prépare à un éventuel avenir dans le secteur de la défense, avec la participation d'un investisseur israélien et d'une entreprise israélienne de technologies militaires. Cette évolution offre une base concrète pour examiner les liens entre la restructuration industrielle allemande, l'augmentation des dépenses de défense et la coopération militaire avec Israël.

## L'érosion de l'État de droit sur le plan intérieur : citoyenneté et expression politique

Ces priorités de politique étrangère ont des conséquences directes et documentées sur les libertés civiles en Allemagne. Le documentaire évoque un Palestinien dont la nationalité allemande a été révoquée à la suite de publications sur les réseaux sociaux concernant des combattants palestiniens. Cette affaire peut être identifiée plus précisément. Le 14 juillet 2026, le journal allemand Die Zeit a publié une enquête sur Abdallah A., un Palestinien dont la nationalité allemande récemment acquise a été révoquée après deux publications sur Instagram. Selon cette enquête, les autorités allemandes ont interprété ces messages comme des manifestations de sympathie envers le Hamas. Abdallah A. a contesté cette décision devant la justice.

Cette affaire soulève des questions difficiles sur les limites de l'expression politique, les conditions juridiques dans lesquelles une naturalisation peut être révoquée et la protection de la citoyenneté contre l'arbitraire de l'État. Il importe de distinguer la privation d'une nationalité déjà détenue de l'annulation d'une décision de naturalisation pour des motifs reconnus par le droit allemand. Le documentaire

rappelle l’utilisation historique de la déchéance de nationalité sous le national-socialisme. Cette référence historique permet de comprendre la sensibilité du droit de la nationalité en Allemagne, mais elle ne démontre pas que les circonstances juridiques de l’affaire actuelle soient équivalentes à celles de la période nazie.

## Activisme pro-palestinien et application du droit de l’immigration : des préoccupations juridiques documentées

Les préoccupations concernant le traitement des militants pro-palestiniens en Allemagne ont également été portées devant les Nations unies. Le 19 novembre 2025, des experts de l’ONU en matière de droits humains se sont penchés sur des allégations relatives à l’utilisation du droit allemand de l’immigration, de l’asile et de la nationalité contre des personnes exprimant leur solidarité avec la Palestine. Leur communication examinait plusieurs questions, notamment les demandes d’asile provenant de Gaza, les procédures d’expulsion, le retrait de droits de séjour et les restrictions touchant l’accès à la nationalité allemande. Les experts ont exprimé la crainte que de telles mesures portent atteinte à la liberté d’expression, à la liberté de réunion pacifique, à la protection contre les discriminations et à la protection contre l’expulsion arbitraire.

Ces préoccupations constituent une intervention formelle d’experts des Nations unies en matière de droits humains, et non une décision judiciaire contraignante établissant que chacune des violations alléguées a eu lieu. Une affaire distincte devant la justice allemande apporte des éléments juridiques plus concrets. Le 6 mai 2026, le tribunal administratif de Berlin a jugé que les autorités avaient illégalement retiré à une Irlandaise ses droits à la libre circulation dans l’Union européenne, en lien avec des allégations découlant de manifestations pro-palestiniennes. Le tribunal a estimé que les autorités n’avaient pas démontré l’existence d’une menace suffisamment grave pour l’ordre ou la sécurité publics. La femme n’avait été condamnée pour aucune infraction, et les enquêtes pénales pertinentes avaient été abandonnées. Cette décision montre que des mesures relevant du droit de l’immigration, liées à l’activisme pro-palestinien, n’ont pas résisté au contrôle judiciaire dans au moins un cas documenté. Elle ne signifie pas que toutes les mesures d’immigration ou de sécurité relatives à de telles manifestations soient illégales.

## Les pouvoirs de surveillance de la police berlinoise : ce que la loi autorise réellement

Le documentaire affirme que la police berlinoise a obtenu des pouvoirs élargis pour effectuer des perquisitions clandestines et installer des dispositifs de surveillance.

Ces préoccupations reposent sur une base juridique concrète. Berlin a adopté une réforme importante de sa loi générale sur la sécurité et l'ordre publics, l'Allgemeines Sicherheits- und Ordnungsgesetz (ASOG). La législation révisée contient des dispositions autorisant la surveillance technique clandestine et, sous certaines conditions, l'accès secret à des locaux et à des systèmes informatiques.

L'article 25b porte sur l'utilisation clandestine de moyens techniques pour recueillir des informations dans des logements privés ou à partir de ceux-ci. L'article 26a concerne les interventions techniques dans les systèmes informatiques aux fins de surveillance des télécommunications. L'article 26b prévoit des interventions clandestines dans les systèmes informatiques afin d'obtenir des données. En vertu de l'article 26b, des perquisitions secrètes et l'entrée dans des locaux peuvent être autorisées lorsqu'elles sont nécessaires à la mise en œuvre de mesures de surveillance légalement permises. Ces mesures sont soumises à des conditions juridiques, notamment des exigences relatives à la gravité de la menace, à la nécessité et à la proportionnalité. L'article 26b exige également une autorisation judiciaire.

L'affirmation du documentaire selon laquelle la police pourrait simplement pénétrer dans n'importe quel appartement et y installer des logiciels espions sans restriction est donc trompeuse. La préoccupation plus précise tient au fait que la police allemande s'est vu accorder des pouvoirs de surveillance intrusifs pouvant être exercés, dans des circonstances définies par la loi, à l'insu de la personne concernée. L'autorité berlinoise chargée de la protection des données a critiqué certains aspects de la réforme de l'ASOG et averti que plusieurs de ces nouveaux pouvoirs soulevaient de sérieuses questions constitutionnelles et de proportionnalité. Cette législation pose donc des questions légitimes concernant la vie privée, l'inviolabilité du domicile et les limites de la police préventive.

**ELNET : l'équivalent européen de l'AIPAC**

Parallèlement à ces évolutions industrielles et juridiques, un changement idéologique notable s'est produit. L'European Leadership Network (ELNET) a été fondé en 2007 afin de renforcer les relations entre l'Europe et Israël. Contrairement à l'organisation au nom similaire, European Leadership Network, qui s'occupe de sécurité internationale et de maîtrise des armements, ELNET se consacre explicitement au rapprochement entre l'Europe et Israël. Ses activités comprennent l'organisation de délégations politiques, de conférences, de dialogues stratégiques, de programmes éducatifs et de rencontres avec des parlementaires, des responsables gouvernementaux, des journalistes, des chercheurs et des représentants du monde économique. ELNET présente sa mission comme le renforcement d'une coopération

fondée sur des valeurs démocratiques et des intérêts stratégiques communs.

L'organisation dispose d'un réseau international actif à Bruxelles, Berlin, Paris, Londres, Varsovie, Tel-Aviv et dans d'autres centres politiques européens. Sa branche bruxelloise, ELNET-EU & NATO, revêt une importance particulière en raison de sa proximité avec les institutions de l'Union européenne et le siège de l'OTAN. Bien qu'ELNET se présente comme indépendante et non partisane, son objectif déclaré est de renforcer les relations entre l'Europe et Israël. Il s'agit donc d'une organisation de plaidoyer défendant des orientations politiques identifiables, et non d'un institut de recherche politiquement neutre.

**Le financement d'ELNET : des fonds américains en Europe**

ELNET est souvent comparé à l'American Israel Public Affairs Committee (AIPAC). Une enquête publiée par The Intercept en décembre 2025 a examiné le soutien financier américain apporté à ELNET ainsi que ses activités visant à développer son influence en Europe. Selon cette enquête, plus de cent fondations américaines, organisations caritatives, fiducies et autres donateurs ont versé au moins 11 millions de dollars à la structure américaine de collecte de fonds d'ELNET depuis 2022. L'enquête a également étudié les relations d'ELNET avec les décideurs européens et les affirmations de l'organisation concernant son influence sur d'importantes décisions politiques et de défense. L'existence d'un financement américain ne prouve pas qu'ELNET agisse sous la direction du gouvernement israélien. Elle soulève néanmoins des questions légitimes sur la transparence des mécanismes de financement transatlantiques soutenant des activités de plaidoyer auprès des institutions politiques européennes.

**La Commission européenne confirme ses contacts avec ELNET**

L'une des preuves documentaires les plus importantes concernant l'accès d'ELNET aux institutions européennes provient directement de la Commission européenne. Le 10 décembre 2025, l'eurodéputée irlandaise Lynn Boylan a déposé une question écrite concernant les activités de lobbying d'ELNET et son soutien financier provenant de donateurs américains. Elle demandait si la Commission européenne connaissait les sources de financement de l'organisation et si ses fonctionnaires avaient rencontré des représentants d'ELNET. Le 4 février 2026, la haute représentante Kaja Kallas a répondu au nom de la Commission européenne.

La Commission a confirmé entretenir des contacts avec ELNET, comme avec d'autres organisations non gouvernementales. Elle a reconnu qu'ELNET organise des visites d'anciens hauts responsables israéliens et de personnalités influentes, sollicite des

réunions avec des responsables européens et invite des représentants de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure à ses événements. La Commission a également confirmé qu'ELNET figure au registre de transparence de l'Union européenne et est soumise aux obligations de déclaration financière applicables.

Cette réponse établit que l'accès institutionnel d'ELNET est réel et officiellement reconnu. Elle ne démontre aucune faute de la part de responsables européens. Elle confirme néanmoins qu'une organisation explicitement vouée au renforcement des relations avec Israël dispose de canaux de communication reconnus avec de hauts décideurs européens. Cela est particulièrement pertinent lorsque les institutions européennes examinent des décisions relatives à la coopération militaire, aux sanctions, au droit humanitaire, aux accords commerciaux ou aux relations avec Israël. La question démocratique pertinente n'est pas de savoir si les organisations de plaidoyer doivent être autorisées à rencontrer les responsables publics, mais si leur financement, leur accès aux décideurs et leur influence politique sont suffisamment transparents et soumis au contrôle du public.

**Le tournant stratégique d'Israël vers la droite nationaliste européenne**

Alors qu'ELNET s'efforce de renforcer les relations entre l'Europe et Israël, le gouvernement israélien a suivi une autre stratégie : développer des liens plus étroits avec certains partis nationalistes et d'extrême droite. Cette tendance est devenue de plus en plus visible depuis 2025. En février 2025, le Likoud du Premier ministre Benjamin Netanyahu a obtenu le statut d'observateur au sein de Patriotes pour l'Europe, une alliance politique européenne réunissant plusieurs partis nationalistes et eurosceptiques. Parmi eux figurent le Rassemblement national français, le Fidesz hongrois, le Parti pour la liberté néerlandais et le parti espagnol VOX.

Cette évolution a établi un lien institutionnel formel entre la droite gouvernementale israélienne et un groupe politique nationaliste européen influent. Une analyse détaillée publiée en février 2026 par le Centre d'études orientales polonais (OSW) a présenté ce rapprochement comme un élément d'une stratégie délibérée de politique étrangère israélienne. Selon cette analyse, le gouvernement israélien considère les partis nationalistes comme des partenaires potentiels capables de s'opposer aux initiatives européennes critiques envers Israël. De telles relations pourraient également affaiblir la capacité des États membres de l'Union européenne à adopter des positions communes en matière de politique étrangère. Pour les partis européens concernés, des relations plus étroites avec Israël peuvent offrir une reconnaissance internationale et l'occasion de contester les accusations d'extrémisme ou d'antisémitisme. Cette relation n'est donc pas uniquement

idéologique : elle reflète également des intérêts politiques concrets des deux côtés.

**Les conférences de Jérusalem : une coopération politique désormais visible**

L'évolution de l'approche du gouvernement israélien s'est particulièrement manifestée lors de conférences internationales consacrées à la lutte contre l'antisémitisme, organisées à Jérusalem. En mars 2025, le ministère israélien des Affaires de la diaspora a invité des représentants de partis nationalistes européens, notamment Jordan Bardella, du Rassemblement national français, et Marion Maréchal. Ces invitations ont suscité la controverse en raison des liens historiques de certains partis avec l'antisémitisme, la négation de la Shoah ou le nationalisme extrémiste. La controverse a été suffisamment importante pour provoquer un débat au sein même du Parlement israélien.

Le 24 mars 2025, la commission de la Knesset chargée de l'immigration, de l'intégration et des affaires de la diaspora a examiné les relations du gouvernement avec des partis européens ayant des racines historiques antisémites. Son président, Gilad Kariv, a critiqué l'invitation de représentants de partis extrémistes et s'est inquiété des conséquences pour les communautés juives d'Europe. Le gouvernement israélien a néanmoins poursuivi cette démarche. Une deuxième conférence, en janvier 2026, a réuni des représentants de plusieurs partis et mouvements politiques nationalistes européens. Selon l'analyse de l'OSW, des responsables politiques d'au moins onze États membres de l'Union européenne y ont participé. La conférence a également permis des rencontres entre des dirigeants israéliens et des représentants de Patriotes pour l'Europe. Ces événements montrent que cette relation dépasse désormais les déclarations occasionnelles de sympathie mutuelle : elle comprend des échanges diplomatiques et politiques organisés.

**Marine Le Pen, Jordan Bardella et le Rassemblement national français**

Le rapprochement entre Israël et le Rassemblement national français revêt une importance particulière. Pendant des années, les responsables israéliens ont gardé une distance considérable à l'égard de ce parti, en raison de son association historique avec Jean-Marie Le Pen et des controverses antisémites entourant l'ancien Front national. Sous la direction de Marine Le Pen, le parti a engagé une stratégie de normalisation politique, cherchant à se démarquer d'une partie de cet héritage. Le soutien à Israël est devenu un élément important de cette transformation. Après les attaques menées sous la conduite du Hamas le 7 octobre 2023, les dirigeants du Rassemblement national ont fermement soutenu Israël et ont de plus en plus présenté l'opposition à l'extrémisme islamiste comme une priorité politique commune.

En mars 2025, l’invitation adressée à Jordan Bardella de se rendre à Jérusalem a clairement montré que certains secteurs de l’establishment politique israélien étaient disposés à dialoguer avec ce parti. Le ministre israélien des Affaires de la diaspora, Amichai Chikli, a publiquement défendu cette nouvelle approche. Il a reconnu les problèmes historiques liés au parti français, tout en soulignant l’importance de ses positions actuelles concernant le Hamas, l’islam radical et les critiques internationales visant Israël. Il s’agit d’un calcul pragmatique. Pour le gouvernement israélien, le Rassemblement national représente un partenaire européen potentiellement influent. Pour le Rassemblement national, la reconnaissance par des dirigeants politiques israéliens peut contribuer à ses efforts pour asseoir sa crédibilité au-delà de sa base électorale traditionnelle. Cette relation demeure toutefois politiquement controversée, y compris au sein des organisations juives et en Israël même.

**Geert Wilders : un soutien de longue date à Israël**

Les relations entre le responsable politique néerlandais Geert Wilders et Israël sont antérieures aux dernières initiatives diplomatiques. Wilders exprime depuis longtemps un soutien appuyé à Israël et a placé l’opposition à l’islam et aux mouvements islamistes au centre de son identité politique. En décembre 2023, Wilders a rencontré le président israélien Isaac Herzog et a réaffirmé publiquement son soutien à Israël. Sa rhétorique politique présente fréquemment Israël comme un partenaire stratégique dans une lutte plus large contre l’extrémisme islamiste. Cette position est cohérente avec son programme politique intérieur de longue date. Il n’est donc pas nécessaire de supposer l’existence d’un financement israélien pour expliquer son soutien. La convergence entre Wilders et les responsables politiques nationalistes israéliens se manifeste avant tout dans leurs positions politiques publiques, leurs contacts diplomatiques et leurs discours communs en matière de sécurité.

**Alice Weidel et l’AfD : l’importante exception allemande**

Le parti allemand Alternative für Deutschland (AfD) constitue un cas plus complexe. Des responsables de l’AfD, notamment parmi ses dirigeants, ont exprimé leur soutien à Israël et cherché à établir des relations plus étroites avec des représentants politiques israéliens. Israël n’a toutefois pas traité l’AfD de la même manière que le Rassemblement national, VOX ou plusieurs autres partis nationalistes européens. L’ambassadeur d’Israël en Allemagne, Ron Prosor, a indiqué publiquement que l’AfD comprenait des éléments avec lesquels Israël ne pouvait pas coopérer.

Les préoccupations relatives à l'antisémitisme, au révisionnisme historique et aux déclarations de certains responsables de l'AfD ont contribué à cette position. Cette distinction est importante. Il serait inexact d'affirmer qu'Israël a établi avec l'AfD le même type de relation officielle qu'avec le Rassemblement national français. Les éléments disponibles ne permettent pas non plus de conclure qu'un gouvernement allemand dirigé par l'AfD maintiendrait nécessairement tous les aspects de la politique allemande actuelle à l'égard d'Israël. Ce que l'on peut établir, c'est que certains courants de l'AfD ont adopté des positions résolument favorables à Israël, tandis que le gouvernement israélien a conservé des réserves quant à une coopération officielle. La question plus générale de l'évolution possible de la politique étrangère allemande sous un gouvernement AfD reste donc ouverte.

**Le lien idéologique : nationalisme, islam et politique de civilisation**

L'un des aspects les plus révélateurs des relations entre la droite au pouvoir en Israël et les mouvements nationalistes européens est leur vocabulaire politique commun. Les deux camps décrivent fréquemment la politique internationale contemporaine en termes de choc des civilisations. Parmi les thèmes récurrents figurent la défense de la civilisation occidentale, l'opposition à l'islam radical, l'identité nationale, la sécurité des frontières et la critique des mouvements politiques progressistes. L'analyse du Centre d'études orientales (OSW) considère cette convergence idéologique comme un facteur important de l'élargissement de ces relations.

Pour les partis nationalistes européens, Israël peut être présenté comme l'exemple d'un État plaçant l'identité nationale et la sécurité au cœur de son système politique. Pour les responsables politiques israéliens, les mouvements nationalistes européens peuvent offrir un soutien face aux critiques internationales, notamment dans les débats sur Gaza, l'État palestinien ou les procédures judiciaires internationales. Ces relations comportent pourtant des contradictions. Certains mouvements nationalistes européens ont des liens historiques avec l'antisémitisme, tandis que des responsables israéliens contemporains présentent de plus en plus la coopération avec certains représentants de ces mouvements comme stratégiquement utile. Il en résulte une tension entre les intérêts politiques immédiats et les engagements historiques dans la lutte contre l'antisémitisme.

**La réaction des organisations juives**

L'engagement du gouvernement israélien auprès des partis européens d'extrême droite ne bénéficie pas d'un soutien unanime des organisations juives. La conférence organisée à Jérusalem en 2025 a suscité des objections de la part de représentants éminents de communautés juives et d'organisations internationales. Plusieurs

personnes invitées ont décliné l’invitation en raison de la présence de personnalités politiques associées à des partis ayant un héritage historique antisémite. Les critiques ont fait valoir que légitimer de tels partis risquait d’affaiblir la lutte contre l’antisémitisme en Europe. Ces désaccords mettent en évidence une distinction importante entre la politique du gouvernement israélien et les intérêts ou opinions des communautés juives vivant hors d’Israël. Les organisations juives ne défendent pas toutes une même position politique, et soutenir Israël ne signifie pas automatiquement approuver toutes les décisions de son gouvernement.

**ELNET et l’extrême droite : deux canaux d’influence distincts**

Il importe de ne pas confondre les activités d’ELNET avec l’engagement politique direct du gouvernement israélien auprès des partis nationalistes européens. Les éléments disponibles établissent deux évolutions liées, mais distinctes. Premièrement, ELNET entretient des relations institutionnelles avec des responsables politiques, des fonctionnaires, des chercheurs et des spécialistes de la sécurité en Europe. Deuxièmement, le gouvernement israélien et le Likoud ont développé des contacts politiques plus étroits avec certains partis nationalistes.

Ces deux évolutions peuvent contribuer à renforcer le soutien à Israël au sein des systèmes politiques européens. Toutefois, les éléments disponibles sont insuffisants pour établir qu’ELNET coordonne, finance ou dirige les relations d’Israël avec l’extrême droite européenne. Cette distinction est essentielle. Un réseau politique peut promouvoir les intérêts d’un État étranger sans être contrôlé par son gouvernement. De même, la coopération diplomatique entre partis politiques ne démontre pas automatiquement l’existence d’une influence financière clandestine.

**Quelles conséquences pour la souveraineté européenne ?**

Les relations entre Israël et la droite nationaliste européenne soulèvent un paradoxe politique. Nombre de ces partis font de la souveraineté nationale leur principe fondateur. Ils critiquent les institutions supranationales, s’opposent aux ingérences étrangères et soutiennent que les gouvernements nationaux devraient faire passer les intérêts intérieurs avant les engagements internationaux. Parallèlement, ils soutiennent une coopération plus étroite avec un gouvernement étranger dont les priorités stratégiques ne coïncident pas nécessairement avec celles de chaque État européen. Cela n’est pas intrinsèquement contradictoire. Les États souverains et les partis nationalistes peuvent légitimement nouer des alliances internationales fondées sur des intérêts communs.

La question la plus importante est de savoir si ces relations restent soumises à un contrôle démocratique transparent. Ainsi, le soutien à la coopération en matière de défense avec Israël peut découler de considérations de sécurité légitimes. Il peut aussi créer des possibilités industrielles et commerciales pour les entreprises européennes de défense. Mais lorsque sont en jeu les exportations d'armes, le droit international humanitaire, les sanctions ou la reconnaissance diplomatique, les décideurs doivent pouvoir expliquer en quoi leurs décisions servent leur propre pays et respectent leurs obligations juridiques. Le même principe devrait s'appliquer aux relations avec les États-Unis, la Russie, la Chine et toute autre puissance étrangère. L'influence étrangère devient une préoccupation démocratique lorsque son financement, ses objectifs ou son accès aux décideurs sont dissimulés, ou lorsque des décisions politiques sont prises sans obligation suffisante de rendre des comptes.

**Conclusion : une relation qui dépasse la responsabilité historique**

Les relations de l'Allemagne avec Israël associent responsabilité historique, coopération diplomatique, engagements de sécurité et intérêts industriels de défense de plus en plus importants. Des documents officiels établissent que l'Allemagne a autorisé d'importantes exportations de matériel militaire vers Israël, tandis que Volkswagen a confirmé des projets visant à transformer son site d'Osnabrück en un centre de production dans les domaines de la sécurité et de la défense, avec une participation israélienne. Parallèlement, des controverses juridiques documentées concernant la nationalité, l'application des règles d'immigration et l'élargissement des pouvoirs de surveillance de la police soulèvent des questions sur le traitement de la contestation politique.

L'existence de contrats de défense ne démontre pas, en elle-même, que l'Allemagne soutient Israël principalement pour des raisons financières. Une telle conclusion nécessiterait des preuves supplémentaires concernant les décisions gouvernementales et les intérêts d'entreprises précises. Néanmoins, les relations économiques et stratégiques documentées montrent que la coopération germano-israélienne ne peut être analysée uniquement sous l'angle de la responsabilité historique. Les questions centrales portent sur la manière dont l'Allemagne concilie ses engagements de sécurité avec ses obligations au regard du droit international, évalue les risques associés aux exportations militaires et protège effectivement la liberté d'expression et les libertés civiles sur son territoire. Ces questions peuvent être étudiées à partir de documents officiels, de décisions de justice et de politiques gouvernementales documentées, plutôt qu'en s'appuyant exclusivement sur la rhétorique politique.

**Sources et documentation**

| Source | Documentation |
|---|---|
| ECCHR, 2026 | Armer les crimes internationaux : poursuite des exportations d’armes allemandes vers Israël, 2023–2026 – ecchr.eu |
| Bundestag allemand, 19 mai 2026 | Rapport parlementaire – bundestag.de |
| Bundestag allemand, 7 septembre 2026 | Rapport parlementaire – bundestag.de |
| Groupe Volkswagen, 7 septembre 2026 | Préparer l’avenir du site d’Osnabrück – volkswagen-group.com |
| Tagesschau, 8 septembre 2026 | Rüstung statt Cabrios: Land will VW-Werk Osnabrück übernehmen – tagesschau.de |
| Die Zeit, 14 juillet 2026 | Zwei Posts auf Instagram, und er ist den Pass wieder los – zeit.de |
| Procédures spéciales de l’ONU, 19 novembre 2025 | Communication DEU 6/2025 – ohchr.org |
| Tribunal administratif de Berlin, 6 mai 2026 | Jugement VG 21 K 158/24 – berlin.de |
| Commissaire berlinoise à la protection des données, 2025 | Rapport annuel 2025 – datenschutz-berlin.de |
| ASOG Berlin, article 25b | Surveillance technique clandestine – openlex.de |
| ASOG Berlin, article 26a | Surveillance des télécommunications – openlex.de |
| ASOG Berlin, article 26b | Intrusion clandestine dans les systèmes informatiques – openlex.de |
| Cour internationale de Justice, 24 mai 2024 | Ordonnance portant mesures conservatoires – un.org |
| Cour pénale internationale, 21 novembre 2024 | Mandats d’arrêt visant Netanyahou et Gallant – icc-cpi.int |
| ELNET France | Mission et activités – elnetwork.fr |
| ELNET UE et OTAN | Activités à Bruxelles – elnetwork.fr |
| ELNET Allemagne | Activités et objectifs – elnet-deutschland.de |
| The Intercept, décembre 2025 | Les donateurs américains qui financent ELNET, l’AIPAC de l’Europe – theintercept.com |
| Parlement européen, 10 décembre 2025 | Question écrite E-004904/2025 – europarl.europa.eu |

| Source | Documentation |
|---|---|
| Commission européenne, 4 février 2026 | Réponse concernant les contacts d’ELNET – europarl.europa.eu |
| Registre de transparence de l’UE | Inscription d’ELNET – transparency-register.europa.eu |
| Centre d’études orientales OSW, 13 février 2026 | Ce qui compte, c’est le présent : l’alliance d’Israël avec la droite européenne – osw.waw.pl |
| Knesset israélienne, 24 mars 2025 | Débat en commission sur les partis extrémistes européens – knesset.gov.il |
| Euronews, 28 mars 2025 | La conférence israélienne sur l’antisémitisme suscite un débat sur les alliances avec la droite européenne – euronews.com |
| Le Monde, 14 mars 2025 | Une invitation du gouvernement israélien ouvre un nouveau chapitre pour l’extrême droite française – lemonde.fr |
| Reuters, décembre 2023 | Le vainqueur des élections néerlandaises Wilders rencontre Herzog – ynetnews.com |
| Financial Times, 23 mai 2024 | Le groupe d’extrême droite au Parlement européen exclut l’AfD allemande – ft.com |

**Documentation et statistiques complémentaires — octobre 2026**

Pour interpréter les chiffres allemands relatifs aux exportations, il est essentiel de distinguer les autorisations d’exportation, les livraisons effectives, les armes de guerre et les autres matériels militaires. Sur la base de données officielles, le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains (ECCHR) fait état d’environ 1,47 milliard d’euros d’exportations militaires vers Israël autorisées entre octobre 2023 et juin 2026, dont quelque 528,9 millions d’euros concernaient des armes de guerre. Ces chiffres portent sur des autorisations et non nécessairement sur des livraisons réalisées. Rapport de l’ECCHR, 2026.

| Période | Valeur des autorisations allemandes d’exportation vers Israël | Source officielle et interprétation |
|---|---|---|
| Novembre–décembre 2025 | € 103.804.460 | Bundestag allemand, réponse 21/5906 ; autorisations, et non statistiques des livraisons |
| Janvier–mars 2026 | € 63.589.742 | |

| Période | Valeur des autorisations allemandes d’exportation vers Israël | Source officielle et interprétation |
|---|---|---|
| Avril–juin 2026 | € 735.763.266 | Bundestag allemand, réponse 21/7784 ; chiffres provisoires. Environ 67 % de la valeur concernent un grand projet maritime et 21 % une coopération entre entreprises allemandes et israéliennes au bénéfice de la Bundeswehr ; cette somme ne peut donc pas être automatiquement assimilée à des armes destinées à être utilisées à Gaza. |

Une deuxième vérification concerne l’usine d’Osnabrück. En septembre 2026, Volkswagen a annoncé la préparation d’une éventuelle reprise et transformation du site en installation de production destinée à la défense, Rafael Advanced Defense Systems étant envisagé comme partenaire technologique dans le domaine de la défense antiaérienne. Selon Volkswagen, l’opération restait soumise à la conclusion d’accords définitifs et à l’obtention des autorisations nécessaires. La coopération industrielle envisagée ne doit donc pas être présentée comme une production déjà pleinement opérationnelle. La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP inscrit ELNET France) parmi les représentants d’intérêts, avec des activités portant notamment sur les relations franco-israéliennes et la reconnaissance d’un État palestinien. Cela atteste l’existence d’un plaidoyer politique organisé, sans établir en soi qu’ELNET aurait déterminé une décision gouvernementale particulière. État de la vérification éditoriale : ce supplément repose sur des sources primaires directement consultables. D’autres affirmations précises du chapitre original — notamment celles concernant les motivations politiques, les contacts individuels et les liens de causalité — ont été conservées dans cette version fidèle au texte source, mais nécessitent encore une vérification distincte avant publication définitive.

## 1.2 Le mécanisme américain : lobbying, argent et illusion d’hégémonie

Depuis plus de trois décennies, les administrations américaines successives présentent les relations avec Israël comme l’une des pierres angulaires de leur politique étrangère. De Bill Clinton au second mandat de Donald Trump en 2026, une remarquable continuité se dessine. Les présidents peuvent critiquer publiquement

les colonies ou appeler à une solution à deux États, mais, dans les faits, la protection militaire et diplomatique demeure intacte. Cette dynamique soulève une question géopolitique fondamentale : comment une superpuissance représentant à peine 5 % de la population mondiale, mais disposant d'un vaste réseau de bases et d'installations militaires à travers le monde, peut-elle systématiquement subordonner ses propres intérêts stratégiques et sa crédibilité diplomatique au programme d'un allié régional ? La réponse ne réside pas dans les caprices de présidents particuliers, mais dans un système institutionnel et financier profondément enraciné qui façonne la politique américaine. Ce système repose sur des dispositifs législatifs de longue durée, des réseaux de lobbying organisés, le financement des campagnes électorales et les intérêts de l'industrie de la défense.

**Le paradoxe présidentiel : 34 ans de soutien inconditionnel**

La contradiction apparente entre la rhétorique présidentielle et la politique effectivement menée apparaît le plus clairement dans l'examen systématique de six administrations successives. Ce qui frappe n'est pas la diversité des positions, mais la continuité structurelle du soutien matériel, quelle que soit l'appartenance politique de l'occupant de la Maison-Blanche.

**Bill Clinton (1993–2001)** a accueilli les accords historiques d'Oslo et investi un capital diplomatique considérable dans le processus de paix. Parallèlement, son administration a consolidé en 1998 le premier cadre à long terme de l'aide américaine : un engagement d'au moins 26,7 milliards de dollars (dont 21,3 milliards d'aide militaire) pour la période 1999–2008. La politique de colonisation a été critiquée, mais jamais sanctionnée financièrement. Au moment du sommet de Camp David, en juillet 2000, la réalité territoriale sur le terrain avait déjà changé de manière irréversible.

**George W. Bush (2001–2009)** a intégré plus profondément les relations israélo-américaines dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». En avril 2004, dans un échange de lettres avec Ariel Sharon, Bush a reconnu que les grands centres de population israéliens existant dans les territoires occupés devraient être pris en compte dans les négociations sur les frontières définitives — ce qui revenait, de fait, à reconnaître par avance les blocs de colonies. En 2007, un nouveau programme décennal d'aide militaire de 30 milliards de dollars a été convenu pour 2009–2018.

**Barack Obama (2009–2017)** illustre ce paradoxe avec une netteté particulière. Dans son discours du Caire de juin 2009, il a reconnu les souffrances palestiniennes et qualifié l'activité de colonisation d'« illégitime ». En décembre 2016, sa propre Maison-Blanche indiquait que le nombre de colons en Cisjordanie avait augmenté de

plus de 100 000 depuis 2009, atteignant près de 400 000 personnes (hors Jérusalem-Est). Le 23 décembre 2016, les États-Unis se sont abstenus lors du vote de la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui déclarait les colonies illégales. Pourtant, trois mois auparavant seulement, en septembre 2016, Obama avait signé le plus important programme d'aide militaire de l'histoire de cette relation : 38 milliards de dollars pour 2019–2028 (33 milliards au titre du financement militaire étranger et 5 milliards pour la défense antimissile). Les critiques diplomatiques et le renforcement matériel allaient de pair.

**Donald Trump I (2017–2021)** a rompu avec les conventions diplomatiques. En décembre 2017, il a reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël ; en mars 2019, il a reconnu la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan ; et, en novembre 2019, son secrétaire d'État Mike Pompeo a déclaré que les colonies de Cisjordanie n'étaient plus considérées comme « incompatibles avec le droit international » — un renversement de la position américaine en vigueur depuis 1978. Le retrait de l'accord sur le nucléaire iranien (JCPOA), en mai 2018, et les accords d'Abraham, en septembre 2020, ont encore renforcé la position d'Israël, sans résoudre la question centrale de la souveraineté palestinienne.

**Joe Biden (2021–2025)** a promis de rétablir une diplomatie conventionnelle, mais n'est pas revenu sur la reconnaissance de Jérusalem. Après les attaques du Hamas du 7 octobre 2023, son administration a accéléré les livraisons militaires. Une étude du projet Costs of War, relayée par l'Associated Press, estimait que les États-Unis avaient fourni au moins 21,7 milliards de dollars d'aide militaire au cours des deux premières années suivant le 7 octobre, dont environ 17,9 milliards sous Biden. En mai 2024, Biden a temporairement suspendu une livraison d'environ 1 800 bombes de 2 000 livres et 1 700 bombes de 500 livres, en raison d'inquiétudes quant à leur utilisation dans la ville densément peuplée de Rafah — une mesure sans précédent qui associait, pour la première fois, des armes américaines précises aux conséquences des opérations israéliennes. La restriction demeurait toutefois limitée ; les autres formes d'assistance militaire se sont poursuivies.

**Donald Trump II (2025–2026)** est revenu au pouvoir en promettant de mettre fin aux guerres étrangères, mais s'est trouvé confronté à une confrontation régionale de plus en plus étendue. Le dispositif de « cessez-le-feu » d'octobre 2025 a d'abord produit des résultats, mais, en octobre 2026, Israël contrôlait toujours environ les deux tiers de Gaza. Les opérations contre les Houthis au Yémen (opération Rough Rider, mars 2025) et la confrontation militaire avec l'Iran ont provoqué de graves perturbations dans le détroit d'Ormuz. Le 9 octobre 2026, l'Associated Press rapportait que Trump avait exclu de nouvelles frappes militaires américaines contre l'Iran avant les élections de mi-mandat du 3 novembre, sans écarter une escalade

ultérieure.

### Le piège des accords décennaux : le verrouillage institutionnel

La continuité structurelle apparaît avec le plus de netteté lorsque l'on compare les trois principaux programmes décennaux d'aide militaire :

| Administration | Accord | Montant (nominal) | Période |
|---|---|---|---|
| Clinton (1998) | Premier protocole d'accord (MOU) | 26,7 milliards de dollars (aide économique comprise) | Exercices budgétaires 1999–2008 |
| G. W. Bush (2007) | Deuxième protocole d'accord (MOU) | 30 milliards de dollars (aide militaire uniquement) | Exercices budgétaires 2009–2018 |
| Obama (2016) | Troisième protocole d'accord (MOU) | 38 milliards de dollars (aide militaire uniquement) | Exercices budgétaires 2019–2028 |

Ces montants sont nominaux, n'ont pas été corrigés de l'inflation et ne sont pas directement comparables en tant que mesures de l'aide militaire annuelle. Leur progression révèle néanmoins une évolution structurelle importante : l'aide militaire a cessé d'être une simple décision budgétaire annuelle pour devenir un cadre de planification à long terme couvrant plusieurs administrations. Cela crée une dynamique institutionnelle indépendante du président en exercice. La planification de la défense, les investissements industriels et la coopération militaire s'organisent autour de l'hypothèse d'une poursuite du financement américain. Un président souhaitant imposer des conditions substantielles se heurte non seulement à la résistance du gouvernement israélien, mais aussi aux attentes établies, aux relations avec le Congrès et aux intérêts de l'industrie de la défense.

### Décomposition du programme d'aide d'urgence de 26,38 milliards de dollars d'avril 2024

Les crédits supplémentaires approuvés en avril 2024 illustrent avec une clarté exceptionnelle l'imbrication de l'aide militaire, des achats d'équipements de défense et des opérations régionales. Le 20 avril 2024, la Chambre des représentants a adopté l'Israel Security Supplemental Appropriations Act (H.R. 8034) par 366 voix contre 58, avec un large soutien bipartisan (193 républicains pour, 21 contre ; 173 démocrates pour, 37 contre).

La commission des crédits de la Chambre des représentants a évalué le programme supplémentaire lié à Israël à environ 26,38 milliards de dollars. Ce montant ne doit toutefois pas être présenté comme une somme de 26,38 milliards de dollars versée directement au Trésor israélien. Le programme comprenait plusieurs catégories de dépenses :

| Catégorie de dépenses | Montant |
|---|---|
| Reconstitution des stocks du Dôme de fer et de la Fronde de David | 4,0 milliards de dollars |
| Défense antimissile Iron Beam | 1,2 milliard de dollars |
| Financement militaire extérieur pour des armes et services de pointe | 3,5 milliards de dollars |
| Production d’artillerie et de munitions essentielles | 1,0 milliard de dollars |
| Reconstitution des matériels et services de défense fournis à Israël | 4,4 milliards de dollars |
| Opérations militaires américaines dans la région | 2,4 milliards de dollars |

Cette ventilation révèle trois relations économiques distinctes. Premièrement, certains crédits soutiennent directement les capacités militaires israéliennes. Deuxièmement, une partie finance le remplacement de matériels américains précédemment transférés. Troisièmement, d’autres crédits soutiennent les opérations militaires américaines liées à la sécurité régionale. Les bénéficiaires et le traitement comptable diffèrent. L’achat d’armements peut générer des commandes pour les industriels de la défense. Les crédits de reconstitution des stocks peuvent financer les réserves militaires américaines. Les fonds destinés aux opérations régionales peuvent couvrir le personnel, la logistique et les coûts de fonctionnement. Ces dépenses sont liées à la sécurité d’Israël, mais ne correspondent pas toutes à une aide directe à Israël.

## Du lobbying à la machine électorale : l’évolution de l’AIPAC

Pour comprendre cette continuité, il faut examiner le rôle de l’American Israel Public Affairs Committee (AIPAC) au moyen d’une analyse rigoureuse des faits. Historiquement, l’AIPAC se concentrait sur la constitution de réseaux et le lobbying traditionnel. Cette situation a fondamentalement changé en décembre 2021, lorsque l’organisation a lancé deux nouvelles structures électorales qu’il convient de distinguer strictement dans l’analyse :

- **AIPAC PAC (identifiant FEC : C00797670)** : un comité d'action politique (Political Action Committee) classique, autorisé à verser directement aux candidats des contributions soumises à des plafonds légaux. Au cours du cycle 2023–2024, ce comité a reçu environ 57,87 millions de dollars, dont quelque 53,70 millions ont été versés à des candidats et à d'autres comités politiques. Les statistiques de la FEC classent l'AIPAC PAC au premier rang des comités de cette catégorie particulière pour 2023–2024.
- **United Democracy Project (UDP) (identifiant FEC : C00799031)** : un « Super PAC » pouvant collecter et dépenser des fonds sans plafond pour des (independent expenditures), à condition de ne pas coordonner illégalement ses activités avec les campagnes des candidats. Pour le cycle électoral 2025–2026, l'UDP a déclaré environ 109,72 millions de dollars de recettes, 83,61 millions de dollars de décaissements totaux et 53,41 millions de dollars de dépenses indépendantes spécifiques jusqu'au 31 août 2026. Il disposait de 54,92 millions de dollars de liquidités.

Ces chiffres ne prouvent pas que l'AIPAC « achète » le Congrès ni que des gouvernements étrangers en tirent directement les ficelles. Ils démontrent en revanche que les réseaux favorables à Israël disposent de moyens financiers leur permettant d'exercer une influence considérable sur l'environnement électoral dans certaines circonscriptions du Congrès.

**Le prix de la dissidence : les cas de Bowman et Bush**

L'incidence de ce mécanisme financier est apparue avec une particulière netteté lors des primaires démocrates de 2024. Deux représentants sortants, Jamaal Bowman (New York) et Cori Bush (Missouri), avaient ouvertement critiqué les opérations militaires israéliennes à Gaza et voté contre le projet de loi H.R. 8034 le 20 avril 2024. Après leurs votes défavorables, United Democracy Project (UDP) est intervenu à très grande échelle. Les relevés de transactions issus de la Commission électorale fédérale (FEC) et compilés par MyRepTracker font apparaître les dépenses suivantes, ventilées par candidat :

| Candidat | Activité d'UDP | Montant, cycle électoral 2024 |
|---|---|---|
| Jamaal Bowman | Dépenses indépendantes contre le candidat | $9,865,493 |
| George Latimer | Dépenses indépendantes en faveur du candidat | $4,682,560 |
| Cori Bush | Dépenses indépendantes contre le candidat | $5,242,260 |

| Candidat | Activité d’UDP | Montant, cycle électoral 2024 |
|---|---|---|
| Wesley Bell | Dépenses indépendantes en faveur du candidat | $3,356,279 |

Les deux élus sortants critiques ont perdu leur investiture. Bien qu’un résultat électoral ne puisse jamais être attribué à un seul facteur — les dynamiques locales et le profil des candidats jouent également un rôle —, ces cas montrent clairement qu’une position dissidente sur Israël peut entraîner des risques financiers et électoraux considérables pour les membres démocrates du Congrès.

Le tableau suivant illustre un principe méthodologique : l’absence d’un chiffre financier ne saurait être interprétée comme la preuve qu’un responsable politique n’a reçu aucune contribution. Avant de publier un montant définitif, il convient de vérifier l’ensemble des comités de campagne concernés, les périodes de déclaration, les remboursements et les transferts entre comités.

| Responsable politique | Vote sur H.R. 8034, avril 2024 | Dépenses indépendantes d’UDP vérifiées, 2024 | Contribution directe d’AIPAC PAC |
|---|---|---|---|
| Jamaal Bowman | Non | 9 865 493 $ contre le candidat | Non encore établi |
| George Latimer | Pas membre de la Chambre lors de ce vote | 4 682 560 $ en faveur du candidat | Non encore établi |
| Cori Bush | Non | 5 242 260 $ contre le candidat | Non encore établi |
| Wesley Bell | Pas membre de la Chambre lors de ce vote | 3 356 279 $ en faveur du candidat | Non encore établi |
| Alexandria Ocasio-Cortez | Non | Non établi dans le cadre de cet examen | Non encore établi |
| Ilhan Omar | Non | Non établi dans le cadre de cet examen | Non encore établi |
| Rashida Tlaib | Non | Non établi dans le cadre de cet examen | Non encore établi |
| Thomas Massie | Non | Non établi dans le cadre de cet examen | Non encore établi |
| Hakeem Jeffries | Oui | Non établi dans le cadre de cet examen | Non encore établi |

| Responsable politique | Vote sur H.R. 8034, avril 2024 | Dépenses indépendantes d’UDP vérifiées, 2024 | Contribution directe d’AIPAC PAC |
|---|---|---|---|
| Mike Johnson | Oui | Non établi dans le cadre de cet examen | Non encore établi |

**Les votes du Sénat en 2025–2026 : une opposition croissante**

Le soutien du Congrès à Israël demeure important, mais les résultats des votes révèlent une volonté croissante, chez certains sénateurs, de contester des ventes d’armes précises. Le sénateur Bernie Sanders a présenté plusieurs résolutions visant à bloquer certains transferts d’armements à destination d’Israël. Ces initiatives fournissent un relevé mesurable des désaccords au sein du Congrès :

| Date | Résolution | Voix favorables à la motion de décharge | Voix contre |
|---|---|---|---|
| 3 avril 2025 | S.J.Res. 26 | 15 | 83 |
| 30 juillet 2025 | S.J.Res. 34 | 24 | 73 |
| 30 juillet 2025 | S.J.Res. 41 | 27 | 70 |
| 15 avril 2026 | S.J.Res. 32 (bulldozers Caterpillar) | 40 | 59 |

Les votes portaient sur des résolutions et des transferts proposés différents. Ils illustrent l’évolution du soutien à l’examen de motions de désapprobation, plutôt que la répétition d’une même question à trois reprises. La résolution d’avril 2026 concernait un projet de vente de bulldozers Caterpillar et d’équipements connexes, que ses détracteurs associaient à des démolitions dans le territoire palestinien occupé. Ces votes révèlent deux évolutions simultanées. Le Sénat a rejeté à plusieurs reprises les tentatives visant à faire avancer la désapprobation de ventes d’armes précises. Pourtant, le nombre de sénateurs soutenant ces initiatives a augmenté au fil des votes retenus. Cela ne démontre pas que le Congrès soit sur le point de renverser sa politique générale. Cela montre néanmoins que le débat parlementaire sur les conditions de l’aide militaire américaine est devenu plus visible et plus important.

**L’industrie de la défense : quand l’aide militaire devient une dépense industrielle**

La relation financière entre les États-Unis et Israël ne s’arrête pas lorsque le Congrès vote des crédits d’assistance militaire. Une part substantielle de ces fonds sert à acheter des biens et des services militaires américains. Cela crée un lien entre l’aide extérieure et la production nationale d’armements. Le Congressional Research Service a expliqué en juin 2026 que l’essentiel de l’aide militaire américaine à Israël finance des achats auprès d’entreprises américaines de défense. Il a également souligné que l’armée israélienne demeure fortement dépendante des équipements américains, des chaînes d’approvisionnement et de certaines formes de soutien défensif direct. Le mécanisme de base fonctionne ainsi : le Congrès américain vote les crédits d’aide militaire → les programmes américains d’assistance et d’acquisition (Foreign Military Financing et crédits de défense) → les fournisseurs américains (avions, armes, composants et services) → les programmes de défense conjoints (défense antimissile, recherche et coproduction) → les capacités militaires israéliennes. OpenSecrets a compilé les contributions politiques associées aux entreprises du secteur de la défense durant le cycle électoral 2023–2024 :

| Organisation | Contributions |
|---|---|
| Lockheed Martin | 4,7 millions de dollars |
| Northrop Grumman | 3,4 millions de dollars |
| RTX (Raytheon) | 2,9 millions de dollars |
| General Dynamics | 2,2 millions de dollars |

Ces montants couvrent les contributions associées à chaque organisation dans l’ensemble des activités politiques fédérales. Ils ne précisent pas combien les donateurs liés à chaque entreprise ont versé à tel ou tel membre du Congrès. Ils ne démontrent pas non plus que ces contributions visaient spécifiquement à influencer la politique envers Israël. Un élément essentiel du protocole d’accord conclu sous Obama en 2016 était la suppression progressive, d’ici 2028, du mécanisme d’achats à l’étranger (*Off-Shore Procurement*, OSP). Historiquement, Israël bénéficiait d’un privilège inhabituel lui permettant de consacrer une partie de l’aide militaire américaine à l’achat d’équipements fabriqués en Israël. L’accord conclu sous Obama fixait un calendrier pour mettre fin à cette dérogation avant l’exercice budgétaire 2028. Le Congressional Research Service a documenté cette suppression progressive et expliqué que certaines entreprises israéliennes de défense envisageaient de créer des filiales américaines ou de procéder à des fusions pour continuer à accéder aux financements de l’aide américaine. Cela signifie qu’Israël devra désormais consacrer la quasi-totalité de cette aide à des biens et services américains, ce qui revient, dans les faits, à soutenir l’emploi et la production de défense aux États-Unis.

## Les « portes tournantes » : l’AIPAC, les collaborateurs parlementaires et les institutions gouvernementales

L’influence politique ne s’exerce pas exclusivement par les contributions aux campagnes électorales. Les réseaux professionnels jouent également un rôle. Les collaborateurs du Congrès, les lobbyistes, les responsables de l’exécutif et les membres d’organisations de plaidoyer passent fréquemment d’une institution à l’autre au cours de leur carrière. Ce phénomène est appelé celui des « portes tournantes » (*revolving door*). En mai 2026, l’organisation de défense des droits humains DAWN a publié une enquête sur les liens professionnels impliquant des employés actuels et anciens de l’AIPAC. L’enquête s’appuyait sur des parcours professionnels rendus publics et des informations provenant de réseaux professionnels. Selon DAWN, 66 anciens employés de l’AIPAC travaillaient alors pour le gouvernement fédéral américain, dont 40 au Congrès. L’organisation a également recensé 23 employés actuels de l’AIPAC ayant auparavant travaillé dans des institutions gouvernementales américaines, dont 17 au Congrès. Ces constatations sont pertinentes parce que des collaborateurs expérimentés connaissent les procédures législatives, l’organisation des commissions, les relations politiques et le fonctionnement des agences fédérales. Une telle expérience peut renforcer l’efficacité des activités de plaidoyer. Toutefois, les liens professionnels ne constituent pas une preuve de coordination illégale.

## Le prochain protocole d’accord après 2028 : un changement structurel ?

Le protocole d’accord actuel, portant sur une aide de 38 milliards de dollars, expire à la fin de l’exercice budgétaire 2028. En juin 2026, le Congressional Research Service a indiqué que l’administration Trump et le gouvernement israélien discutaient d’un éventuel accord destiné à lui succéder. Le rapport relevait également que, dans ses déclarations publiques, Benyamin Netanyahou préconisait une réduction progressive des subventions militaires américaines traditionnelles au profit d’une coopération plus égalitaire et d’investissements conjoints dans la défense et la technologie.

Cette évolution complique l’hypothèse selon laquelle Israël souhaiterait nécessairement conserver indéfiniment le modèle d’assistance existant. Plusieurs raisons peuvent expliquer l’examen d’une autre formule : Israël pourrait vouloir réduire sa dépendance à l’égard des décisions politiques américaines ; la recherche et le développement conjoints pourraient offrir d’autres moyens de maintenir la coopération militaire ; et les décideurs américains pourraient souhaiter orienter davantage cette relation vers la coopération industrielle plutôt que vers des subventions directes.

Une modification de la forme de l’aide ne signifierait toutefois pas nécessairement une diminution de la coopération militaire. Les programmes de recherche conjoints, le développement de systèmes de défense antimissile, la coopération en matière de renseignement et les contrats d’acquisition pourraient se poursuivre même si les subventions traditionnelles étaient réduites. La question essentielle n’est donc pas simplement de savoir quel montant d’aide figurerait dans un futur protocole d’accord. Elle consiste à déterminer quels engagements financiers, relations d’approvisionnement et engagements militaires remplaceraient le dispositif actuel.

**Conclusion : convergence des intérêts, et non complot**

Le soutien américain à Israël ne résulte ni d'un complot monolithique ni d'un contrôle direct exercé par une puissance étrangère. Il est le produit d'un ensemble d'incitations institutionnelles qui se recoupent : coopération stratégique, dynamiques bipartites au Congrès, financement électoral organisé et rentabilité de l'industrie de la défense. Cette structure explique la persistance de cette relation, même lorsque l'opinion publique évolue et que des opérations militaires enfreignent le droit international humanitaire.

La force de ce système ne réside pas dans le secret, mais dans l'imbrication ouverte et légalement établie de l'argent, de la politique et de la défense. C'est cette imbrication qui pousse les États-Unis (5 % de la population mondiale, 750 bases) vers des politiques qui compromettent leurs propres intérêts stratégiques et leur crédibilité diplomatique, au bénéfice d'un allié régional comptant à peine six millions de Juifs et nourrissant des ambitions de « Grand Israël » démographiquement insoutenables.

**Sources et documentation**

| Source | Documentation |
|---|---|
| Service de recherche du Congrès (CRS) | Aide étrangère américaine à Israël : aperçu et évolutions depuis le 7 octobre 2023 (PDF) – crsreports.congress.gov |
| Service de recherche du Congrès (CRS) | Évolutions possibles de l'aide militaire américaine à Israël, juin 2026 – crsreports.congress.gov |
| Archives de la Maison-Blanche sous Obama | Explication de l'abstention américaine sur la résolution 2334, décembre 2016 – obamawhitehouse.archives.gov |
| Service de recherche du Congrès (CRS) | Israël : principaux enjeux et relations avec les États-Unis – crsreports.congress.gov |

| Source | Documentation |
| --- | --- |
| Archives du département d’État américain | Ouverture de l'ambassade américaine à Jérusalem, mai 2018 – 2017-2021.state.gov |
| Archives de la Maison-Blanche sous Trump | Accord des accords d'Abraham, septembre 2020 – trumpwhitehouse.archives.gov |
| Département d’État américain | Abstention américaine sur la résolution relative au cessez-le-feu à Gaza, mars 2024 – www.state.gov |
| Service de recherche du Congrès (CRS) | Examen d'une vente d'armes à Israël, mai 2024 – crsreports.congress.gov |
| Nations unies | Résolution 2728 du Conseil de sécurité, mars 2024 – www.un.org |
| Reuters | Mise en garde de Biden concernant les armes destinées à Rafah, 8 mai 2024 – www.reuters.com |
| Associated Press | Étude sur l'aide militaire américaine depuis octobre 2023 – apnews.com |
| Reuters | Un an après le plan de cessez-le-feu de Trump pour Gaza – www.reuters.com |
| The Washington Post | Désaccords au Pentagone sur les opérations militaires au Yémen – www.washingtonpost.com |
| Cour internationale de Justice | Conséquences juridiques des politiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé – www.icj-cij.org |
| Cour pénale internationale | Situation dans l'État de Palestine – www.icc-cpi.int |
| Commission électorale fédérale (FEC) | AIPAC PAC, C00797670 – www.fec.gov |
| Commission électorale fédérale (FEC) | United Democracy Project, C00799031 – www.fec.gov |
| Commission électorale fédérale (FEC) | Principales contributions des PAC, 2023–2024 (PDF) – www.fec.gov |
| ProPublica | Dépenses électorales indépendantes d'UDP, 2024 – www.propublica.org |
| MyRepTracker | Dépenses d'UDP par candidat – www.myreptracker.org |
| FactCheck.org | Profil du financement électoral d'UDP – www.factcheck.org |
| OpenSecrets | Le super PAC de l'AIPAC et les élections de 2026 – www.opensecrets.org |
| Greffe de la Chambre des représentants | Scrutin nominal no 152, H.R. 8034 – clerk.house.gov |
| Sénat américain | Base de données sur la déclaration des activités de lobbying – lda.senate.gov |

| Source | Documentation |
|---|---|
| Commission électorale fédérale (FEC) | Recherche sur le financement des campagnes électorales – www.fec.gov |
| USAspending.gov | Contrats fédéraux et dépenses publiques – www.usaspending.gov |
| Système fédéral de données sur les marchés publics | Données sur les marchés publics fédéraux – www.fpds.gov |
| Sénat américain | 3 avril 2025, S.J.Res. 26 – www.senate.gov |
| Sénat américain | 30 juillet 2025, S.J.Res. 34 – www.senate.gov |
| Sénat américain | 15 avril 2026, S.J.Res. 32 – www.senate.gov |
| Service de recherche du Congrès (CRS) | Votes du Congrès relatifs au conflit entre Israël et le Hamas (PDF) – crsreports.congress.gov |
| Commission des crédits de la Chambre des représentants | Législation de 2024 sur les crédits supplémentaires pour la sécurité – appropriations.house.gov |
| DAWN | Réseaux professionnels de l'AIPAC et liens avec les institutions publiques – dawnmena.org |
| Reuters | Le Sénat rejette des mesures visant à bloquer des ventes d'armes – www.reuters.com |
| Congrès des États-Unis | Financement supplémentaire de la sécurité nationale pour l'exercice 2024 – www.congress.gov |

## 2.1 Le sionisme en tant que projet politique et l'examen juridique

> Pour comprendre l'impasse géopolitique actuelle, il est essentiel d'établir une distinction fondamentale : celle qui sépare le judaïsme, en tant que tradition religieuse et éthique, du sionisme politique, idéologie nationaliste apparue à la fin du XIXe siècle. Cette distinction n'est pas simplement académique ; elle est indispensable pour comprendre pourquoi la critique du projet étatique israélien ne saurait être assimilée à l'antisémitisme et pourquoi certains courants théologiques juifs comptent eux-mêmes parmi les critiques les plus résolus du sionisme.

### Les origines historiques : de la religion au nationalisme

Le sionisme politique moderne est apparu en Europe à la fin du XIXe siècle, dans un contexte de montée des nationalismes, d'antisémitisme et de débats sur l'identité et l'émancipation juives. Le premier Congrès sioniste, organisé par Theodor Herzl à Bâle en 1897, a marqué une étape décisive dans le développement institutionnel du

mouvement. Herzl, journaliste et penseur politique juif austro-hongrois, défendait la création d'un foyer pour le peuple juif, garanti par le droit public. Il est essentiel de reconnaître que le sionisme politique constituait un mouvement nationaliste moderne plutôt que la continuation directe de la pratique religieuse juive traditionnelle. Certains de ses premiers dirigeants étaient des Juifs laïques qui ne considéraient pas l'observance religieuse comme un élément central de leur identité politique.

Dans cette perspective, le sionisme a transformé les liens historiques et religieux avec la Palestine en un projet territorial et politique moderne. Le documentaire souligne également le rôle des récits bibliques et du soutien des sionistes chrétiens dans la légitimation de l'implantation juive en Palestine. Selon ses détracteurs, des revendications religieuses et historiques ont servi à justifier l'établissement d'un foyer national juif sur un territoire déjà habité par une population arabe palestinienne. Cet argument conduit à distinguer fondamentalement l'attachement historique et religieux des communautés juives à cette terre de la question politique de la conciliation entre des revendications nationales concurrentes.

**Judaïsme, sionisme et interprétations divergentes de l'identité juive**

Un thème récurrent du documentaire est la distinction entre le judaïsme comme religion et le sionisme comme idéologie politique. Une personne interrogée, attachée à une approche religieuse, soutient que le judaïsme repose sur la loi religieuse, les obligations éthiques et les traditions spirituelles plutôt que sur la recherche de la souveraineté territoriale. Selon cette personne, les commandements interdisant de tuer, de voler et d'opprimer autrui sont incompatibles avec le déplacement et la dépossession des Palestiniens. Dans cette interprétation, le sionisme politique se serait écarté d'enseignements juifs essentiels en faisant de la création d'un État territorial un objectif central.

Le documentaire présente cet argument comme la preuve que l'opposition au sionisme peut également naître au sein des traditions religieuses juives. Ce point est crucial : les perspectives juives sur le sionisme sont diverses. Certaines communautés juives religieuses se sont historiquement opposées au sionisme, tandis que d'autres ont soutenu l'existence d'un État juif pour des raisons religieuses, historiques ou politiques. De même, les attitudes des Juifs laïques à l'égard du sionisme ont considérablement varié. L'idée centrale du documentaire est que le judaïsme et le sionisme ne doivent pas être automatiquement considérés comme des notions identiques, et que la critique d'une idéologie politique doit être distinguée de l'hostilité envers les personnes juives ou le judaïsme.

## Colonisation, dépossession et expérience palestinienne

Le documentaire décrit le développement de l'implantation sioniste en Palestine comme un processus ayant mis l'immigration juive et les ambitions territoriales en conflit avec les droits et les aspirations de la population palestinienne déjà présente. À partir de la fin du XIXe siècle, l'immigration juive, les achats de terres, les colonies agricoles et la création d'institutions politiques sionistes ont transformé le paysage démographique et politique de la Palestine ottomane, puis de la Palestine sous mandat britannique. Le documentaire soutient que ces évolutions ont posé les bases d'un conflit portant sur la terre, la souveraineté et l'identité nationale.

Les Palestiniens interrogés dans le documentaire décrivent le sionisme comme un projet colonial de peuplement visant à établir un contrôle politique juif sur un territoire déjà habité par un autre peuple. Ils interprètent le déplacement des Palestiniens pendant la guerre de 1948, connu des Palestiniens sous le nom de Nakba, comme une étape décisive de ce processus. Des centaines de milliers de Palestiniens ont fui ou ont été expulsés de leurs foyers pendant le conflit, créant une question des réfugiés qui demeure irrésolue. Le documentaire interprète ces événements comme faisant partie d'une histoire plus vaste de dépossession palestinienne.

Une personne interrogée décrit le conflit comme une tentative de remplacer la population autochtone par l'immigration, la colonisation et la domination politique. Le documentaire va plus loin, soutenant que le nettoyage ethnique et le contrôle territorial ont constitué des caractéristiques récurrentes du projet sioniste. Il s'agit là des interprétations historiques et politiques du documentaire. Elles doivent être examinées à la lumière des archives, des travaux historiques contradictoires et des différents courants politiques qui ont existé au sein du sionisme.

## La signification de la « victoire totale » : implications génocidaires

Le documentaire remet en question le langage de la « victoire totale » employé par des dirigeants politiques et militaires israéliens. Les personnes interrogées soutiennent que cette expression ne peut être comprise uniquement en termes d'objectifs militaires. Elles estiment que, dans le cadre des politiques de la direction israélienne actuelle, la poursuite d'une victoire totale risque de devenir indissociable de la destruction de l'existence politique, sociale et territoriale palestinienne. L'une de ces personnes interprète cette notion comme une tentative d'achever un processus historique de déplacement commencé avant la création d'Israël et accéléré pendant la guerre de 1948.

Le documentaire relie cette interprétation à la destruction des habitations, aux déplacements forcés, aux restrictions de l'aide humanitaire et à la dégradation des conditions nécessaires à la survie des communautés palestiniennes. La personne interrogée qualifie ces évolutions d'éléments d'un processus génocidaire. Il s'agit d'une accusation juridique et historique extrêmement grave. Elle exige de distinguer l'interprétation de ce témoin, les actes documentés, les allégations d'intention génocidaire et les conclusions des juridictions internationales compétentes.

La Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide définit le génocide comme certains actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Ces actes comprennent le meurtre de membres du groupe, les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, ainsi que les mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe. Le documentaire soulève néanmoins une question importante : que signifierait une victoire militaire si la population civile de Gaza était privée des infrastructures, de la sécurité et des ressources nécessaires au maintien d'une vie ordinaire ?

**Le bilan juridique : CIJ, CPI et droit international**

La guerre à Gaza a provoqué un examen juridique d’une ampleur sans précédent sur la scène internationale. Il importe de décrire ces procédures avec précision, car les allégations, les mesures conservatoires, les mandats d’arrêt et les décisions judiciaires définitives constituent des actes juridiques distincts.

**La Cour internationale de Justice (CIJ)** : Dans l’affaire introduite par l’Afrique du Sud contre Israël au titre de la Convention sur le génocide, la CIJ a ordonné des mesures conservatoires en janvier, mars et mai 2024. Ces mesures visaient à protéger les droits garantis par la Convention sur le génocide et à prévenir un préjudice irréparable pendant la procédure. Le 24 mai 2024, la Cour a ordonné à Israël, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention, de mettre fin à son offensive militaire et à toute autre action à Rafah susceptible d’imposer des conditions d’existence pouvant entraîner la destruction physique, totale ou partielle, du groupe palestinien à Gaza. Ces mesures conservatoires sont juridiquement importantes et contraignantes. Elles ne doivent toutefois pas être présentées à tort comme un jugement définitif de la CIJ établissant qu’Israël a commis un génocide. Par ailleurs, le 19 juillet 2024, la CIJ a rendu un avis consultatif sur les conséquences juridiques des politiques et pratiques persistantes d’Israël dans le Territoire palestinien occupé, notamment les activités de colonisation et l’occupation prolongée. La Cour a conclu que la présence continue d’Israël dans le

Territoire palestinien occupé est illicite et que les activités de colonisation, les politiques d'annexion et les restrictions au droit des Palestiniens à l'autodétermination violent le droit international.

**La Cour pénale internationale (CPI)** : Le 21 novembre 2024, la CPI a délivré des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la Défense Yoav Gallant. La Cour a estimé qu'il existait des motifs raisonnables de croire que les deux hommes portaient une responsabilité pénale pour certains crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Ces mandats d'arrêt ne constituent pas des condamnations pénales. Ils relèvent en outre de procédures distinctes de l'affaire pour génocide engagée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la CIJ. Israël rejette les accusations de génocide et conteste certains aspects des procédures judiciaires internationales visant ses responsables. Pour garantir la précision juridique de cet article, il convient donc de distinguer les allégations de génocide, les mesures conservatoires contraignantes de la CIJ et les mandats d'arrêt de la CPI.

## Éducation, identité nationale et service militaire en Israël

Un autre thème central du documentaire concerne les rapports entre l'éducation israélienne, l'identité nationale et le service militaire. Le documentaire présente le témoignage d'une personne ayant étudié en Israël, qui décrit son enfance dans un environnement éducatif fortement marqué par les récits historiques sionistes. Selon cette personne, l'histoire juive, les traditions bibliques et la formation de l'État d'Israël étaient présentées comme des éléments interdépendants de l'identité nationale. Les Palestiniens, se souvient-elle, étaient fréquemment désignés simplement comme des Arabes et souvent associés au conflit ou à l'hostilité envers Israël.

Cette personne se souvient également que les Palestiniens contemporains étaient associés aux Philistins mentionnés dans les récits bibliques, bien que les rapports historiques entre ces groupes soient beaucoup plus complexes que ne le laisse entendre un tel rapprochement. Avec le recul, elle estime que le système éducatif favorisait une interprétation particulière de l'histoire, laissant peu de place aux perspectives palestiniennes. Le documentaire examine ensuite le passage de l'enseignement secondaire au service militaire. En Israël, le service militaire obligatoire concerne de nombreux citoyens israéliens juifs ainsi que certains autres groupes, sous réserve d'exemptions et de dispositions juridiques différentes.

La personne interrogée décrit la préparation au service militaire comme une composante importante de l'adolescence et de la socialisation nationale. Le

documentaire soutient que ce lien entre éducation, nationalisme et institutions militaires peut normaliser la perception des Palestiniens comme des adversaires. L'ancienne élève conclut que quitter Israël a nécessité un cheminement personnel de remise en question des rapports entre l'identité religieuse juive et le nationalisme sioniste.

**Gaza : destruction, privations et accusations de génocide**

Le documentaire présente la guerre à Gaza comme l'expression contemporaine la plus dévastatrice du système politique qu'il critique. Il met l'accent sur la destruction des infrastructures civiles, les déplacements massifs de population, les restrictions imposées à l'aide humanitaire et les souffrances des civils palestiniens. Il évoque des annonces israéliennes limitant l'entrée de nourriture, d'eau, d'électricité et de carburant dans la bande de Gaza. Selon les personnes interrogées, ces restrictions, conjuguées aux destructions militaires de grande ampleur, ont créé des conditions qui menacent la survie de la population civile.

Un intervenant décrit la destruction des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des établissements médicaux et des systèmes indispensables au maintien de la vie humaine. Le documentaire interprète ces conditions comme des indices de politiques susceptibles de contribuer à la destruction physique des Palestiniens de Gaza. De telles accusations doivent être examinées à la lumière du droit international humanitaire et de la Convention sur le génocide, notamment des exigences juridiques relatives aux actes prohibés et à l'intention génocidaire spécifique. L'accusation centrale du documentaire est que les souffrances civiles ne constituent pas simplement une conséquence incidente des opérations militaires, mais reflètent des politiques qui ont systématiquement compromis la capacité de survie de la population.

**Témoignages médicaux : des enfants sous les tirs**

Parmi les passages les plus bouleversants figurent les témoignages de membres du personnel médical ayant soigné des enfants palestiniens blessés. Un professionnel de santé décrit l'arrivée d'un grand nombre d'enfants blessés après des bombardements. Selon son témoignage, les enfants représentaient l'écrasante majorité des nouvelles admissions pendant la période évoquée. Il se souvient de groupes d'enfants grièvement blessés arrivant dans les établissements de soins, dont beaucoup étaient déjà morts ou dans un état critique.

Certains sont morts avant même que les soins puissent commencer. D'autres sont décédés pendant les interventions d'urgence ou après une opération. La personne

interrogée décrit également avoir soigné des enfants présentant plusieurs blessures par balle et exprime la conviction que certaines blessures résultaient de tirs délibérément dirigés contre eux. Elle estime que des blessures par balle répétées ne peuvent être automatiquement considérées comme accidentelles. Il s'agit d'accusations graves qui nécessitent une enquête médico-légale indépendante, des dossiers médicaux et un examen des circonstances dans lesquelles les blessures ont été infligées. Ce témoignage illustre néanmoins la pression extrême exercée sur le système de santé de Gaza et les conséquences dévastatrices du conflit pour les enfants. Le documentaire s'appuie sur ces récits médicaux pour contester les discours officiels présentant les pertes civiles principalement comme des conséquences inévitables des opérations militaires.

**Famine et destruction des infrastructures civiles**

Le documentaire décrit une grave insécurité alimentaire et des privations humanitaires à Gaza. La transcription originale évoque environ 1,25 million de Palestiniens confrontés à une faim catastrophique, sans toutefois préciser la date ni la méthode ayant permis d'établir ce chiffre. Les personnes interrogées relient la faim aux restrictions imposées à l'aide humanitaire, à la destruction des ressources agricoles, aux infrastructures endommagées et à l'effondrement des systèmes locaux de distribution alimentaire. Un intervenant soutient que la destruction des réseaux d'eau, d'assainissement et d'approvisionnement alimentaire a rendu la vie civile ordinaire de plus en plus difficile, voire impossible. Le documentaire caractérise les effets cumulés de ces évolutions comme une attaque systématique contre les conditions nécessaires à la survie des Palestiniens. Avant publication, les affirmations précises concernant les classifications de la famine, les estimations démographiques et l'accès humanitaire devraient être vérifiées à l'aide d'évaluations datées émanant d'organismes tels que le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF et le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

**La Cisjordanie occupée : des systèmes juridiques différents**

Le documentaire examine également la vie quotidienne en Cisjordanie occupée par Israël. Une personne palestinienne interrogée décrit le contraste entre le statut juridique des résidents palestiniens et celui des colons israéliens vivant dans les colonies voisines. Elle explique que les colons israéliens relèvent généralement de dispositifs de droit civil israélien, tandis que les Palestiniens du territoire occupé sont, dans de nombreux domaines, soumis au droit militaire israélien. Cette différence a des répercussions sur les procédures judiciaires, la liberté de circulation, les

dispositifs de sécurité et l’accès aux droits politiques.

La personne interrogée décrit ce que signifie vivre à proximité de colons bénéficiant de protections juridiques et de droits politiques dont les Palestiniens de la même zone géographique ne disposent pas. Elle évoque également les restrictions d’accès à l’eau, à l’électricité et à d’autres services essentiels. Le documentaire qualifie ce système d’apartheid. Cette qualification est employée par diverses organisations de défense des droits humains et par des juristes, tandis qu’Israël la conteste. Les différences juridiques et administratives sous-jacentes demeurent toutefois des sujets importants pour une enquête indépendante, quelle que soit la terminologie utilisée pour les décrire.

**Le soutien militaire américain et la couverture médiatique**

Le documentaire examine également le rôle des États-Unis dans le maintien des capacités militaires d’Israël. Depuis longtemps, les États-Unis fournissent à Israël une aide militaire considérable, notamment des financements, des systèmes d’armes, des munitions et une coopération technologique. Les personnes interrogées soutiennent que l’appui politique et militaire américain confère à Washington une influence importante sur la politique israélienne. L’un des intervenants affirme que des restrictions aux transferts d’armes américains pourraient avoir une incidence significative sur la capacité d’Israël à poursuivre des opérations militaires de grande envergure.

Le documentaire critique également la couverture du conflit par les médias américains. Une personne interrogée affirme que les grandes chaînes de télévision et d’autres organismes d’information n’ont pas rendu compte de toute l’ampleur des souffrances palestiniennes. Selon elle, les institutions politiques, les intérêts de l’industrie de la défense et les médias ont collectivement contribué à un récit public qui minimise ou occulte certains aspects du conflit. Ces accusations de censure systématique et de corruption institutionnelle sont présentées comme l’appréciation de cette personne et ne doivent pas être considérées comme des faits établis sans preuves à l’appui. La question plus générale ainsi soulevée est de savoir si les États-Unis ont effectivement utilisé leur influence politique pour protéger les civils et faire respecter le droit international humanitaire.

**La persévérance palestinienne : « Exister, c’est résister »**

Malgré les déplacements forcés, l’occupation militaire et les souffrances humanitaires, le documentaire souligne la détermination des Palestiniens à demeurer sur leur terre. Une personne interrogée explique que le simple fait de rester sur place

est devenu une forme de résistance. L'expression « Exister, c'est résister » traduit cette idée. Pour les Palestiniens menacés de déplacement, le choix de rester dans leurs foyers et leurs communautés peut représenter à la fois une nécessité de survie personnelle et une affirmation politique de leur appartenance à cette terre. Le documentaire présente l'identité palestinienne comme indissociable de la mémoire historique, des liens familiaux, de la terre et de la lutte pour l'autodétermination. Il met également en lumière les mouvements de solidarité internationale qui demandent la fin des destructions à Gaza et une responsabilité accrue au regard du droit international. Son appel final plaide pour une société fondée sur l'égalité des droits, la dignité humaine et l'absence de domination.

**Conclusion : idéologie, histoire et avenir de la Palestine**

Le documentaire propose une interprétation critique du sionisme politique moderne et de ses rapports avec l'histoire palestinienne. Selon son argumentation, la dépossession associée à la création d'Israël, l'occupation ultérieure des territoires palestiniens et les destructions subies à Gaza ne devraient pas être considérées comme des épisodes historiques entièrement distincts. Il les interprète plutôt comme des évolutions liées entre elles, inscrites dans une lutte persistante pour le territoire, l'identité nationale et le pouvoir politique.

Les personnes interrogées contestent l'assimilation du judaïsme au sionisme, s'interrogent sur le rôle des institutions éducatives et militaires israéliennes, condamnent les souffrances infligées aux civils palestiniens et critiquent le soutien international qui permet de maintenir les capacités militaires israéliennes. Le documentaire pose également la question de savoir si les droits des Israéliens juifs et des Palestiniens peuvent être garantis dans un ordre politique fondé sur une égale protection devant la loi. Son accusation la plus grave — selon laquelle l'évolution historique du sionisme aurait abouti à un génocide — exige un examen rigoureux des preuves historiques, de la politique de l'État, des responsabilités individuelles et des définitions juridiques applicables.

L'apport du documentaire réside dans la mise en relation de l'interprétation historique, des témoignages personnels et de la critique politique contemporaine. Pour parvenir à une évaluation complète, ces perspectives doivent être examinées à la lumière de la diversité historique des courants sionistes, du développement du nationalisme palestinien, du conflit israélo-arabe et des conclusions des organismes internationaux d'enquête et des juridictions internationales. En définitive, les questions soulevées dépassent les récits nationaux concurrents. Elles concernent les droits des citoyens, l'interdiction des déplacements forcés, la protection de la dignité humaine et la possibilité d'un avenir dans lequel Palestiniens et Israéliens juifs

pourront vivre dans la sécurité, l’égalité et l’autodétermination.

**Sources et documentation**

| Source | Documentation |
|---|---|
| Documentaire | Le sionisme : d’une idée au génocide – youtu.be |
| Cour internationale de Justice, 24 mai 2024 | Ordonnance indiquant des mesures conservatoires dans l’affaire Afrique du Sud c. Israël – un.org |
| Cour internationale de Justice, 19 juillet 2024 | Avis consultatif sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d’Israël dans le territoire palestinien occupé – icj-cij.org |
| Cour pénale internationale, 21 novembre 2024 | Mandats d’arrêt visant Netanyahou et Gallant – icc-cpi.int |
| Cour pénale internationale | Situation dans l’État de Palestine – icc-cpi.int |
| Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) | Classification de l’insécurité alimentaire dans la bande de Gaza – ipcinfo.org |
| Programme alimentaire mondial | Intervention d’urgence à Gaza – wfp.org |
| UNICEF | La crise touchant les enfants à Gaza – unicef.org |
| Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires | OCHA : territoire palestinien occupé – ochaopt.org |
| Amnesty International, 2022 | L’apartheid d’Israël à l’encontre des Palestiniens – amnesty.org |
| Human Rights Watch, 2021 | Un seuil franchi : les autorités israéliennes et les crimes d’apartheid et de persécution – hrw.org |
| B’Tselem, 2021 | Un régime de suprématie juive du Jourdain à la mer Méditerranée : c’est l’apartheid – btselem.org |
| Al-Haq | Documentation juridique des pratiques israéliennes – alhaq.org |
| Médecins pour les droits humains – Israël | Témoignages médicaux et documentation – phr.org.il |
| Breaking the Silence | Témoignages de soldats israéliens – breakingthesilence.net |
| Conseil des droits de l’homme des Nations unies | Rapport de la Commission internationale indépendante d’enquête sur le territoire palestinien occupé – ohchr.org |

## Vérification des sources et précisions juridiques — octobre 2026

Note de la rédaction. Le texte qui précède a été reproduit intégralement à partir du manuscrit original. Les ajouts ci-dessous précisent la portée juridique des documents primaires. Ils ne remplacent pas l'argumentation existante et ne signifient pas que toutes les autres affirmations factuelles du texte original ont déjà fait l'objet d'une vérification individuelle.

### Les différentes procédures judiciaires

La Cour internationale de Justice (CIJ) tranche les différends entre États et rend également des avis consultatifs. Dans son avis consultatif du 19 juillet 2024, la Cour a conclu que la présence continue d'Israël dans le territoire palestinien occupé est illicite et doit prendre fin dans les plus brefs délais. Elle a également estimé que les activités de colonisation devaient cesser immédiatement. Un avis consultatif se distingue juridiquement d'un arrêt rendu dans un différend entre États, mais les obligations de droit international qui y sont exposées ne constituent pas de simples opinions politiques. CIJ — résumé de l'avis consultatif du 19 juillet 2024

Dans l'affaire distincte Afrique du Sud c. Israël, fondée sur la Convention sur le génocide, la CIJ a ordonné, le 26 janvier 2024, des mesures conservatoires destinées à protéger les droits en cause et à prévenir un préjudice irréparable. À ce stade, la Cour n'avait pas conclu définitivement qu'un génocide avait été commis. Le 24 mai 2024, elle a en outre ordonné l'arrêt immédiat de l'offensive militaire et de toute autre action à Rafah susceptible de soumettre le groupe palestinien à des conditions d'existence pouvant entraîner sa destruction physique totale ou partielle. CIJ — ordonnance du 26 janvier 2024 ; CIJ — ordonnance du 24 mai 2024

La Cour pénale internationale (CPI) examine la responsabilité pénale individuelle. Le 21 novembre 2024, elle a délivré des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant, soupçonnés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les juges ont estimé qu'il existait des motifs raisonnables de croire que les personnes concernées pouvaient porter une responsabilité pénale. Un mandat d'arrêt ne constitue ni une déclaration de culpabilité ni une condamnation. CPI — communiqué du 21 novembre 2024

### Chronologie des principaux documents juridiques

| Date | Institution | Procédure et portée juridique |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| 26 janvier 2024 | CIJ | Mesures conservatoires dans l’affaire fondée sur la Convention sur le génocide ; aucun jugement définitif sur le génocide. |
| 24 mai 2024 | CIJ | Mesures conservatoires supplémentaires concernant Rafah. |
| 19 juillet 2024 | CIJ | Avis consultatif sur l’illicéité de la présence continue dans le territoire palestinien occupé. |
| 21 novembre 2024 | CPI | Mandats d’arrêt visant deux suspects individuels ; aucune condamnation pénale. |

**Considérations historiques et méthodologiques**

Lorsqu’on aborde le sionisme, il convient de distinguer les origines historiques du mouvement, ses différents courants, les politiques des gouvernements israéliens successifs et les opinions des communautés juives. Une idéologie politique, un État et une population religieuse ou ethnique ne sont pas des notions interchangeables. L’expression « Grand Israël » doit également être définie dans chaque contexte : elle peut renvoyer à diverses revendications territoriales historiques, religieuses ou contemporaines, qui ne coïncident pas nécessairement avec les politiques officielles de chaque gouvernement israélien.

Les témoignages médicaux, les bilans de victimes rapportés et les qualifications d’attaques militaires particulières doivent encore être vérifiés affirmation par affirmation : source, date, lieu, méthode de mesure et éventuelles corroborations indépendantes. Ces témoignages constituent des éléments de preuve importants, mais ne doivent pas être automatiquement présentés comme des constatations juridiques définitives. État de ce chapitre : le texte original a été conservé et les documents juridiques ci-dessus ont été contrôlés ; une révision finale exhaustive, affirmation par affirmation, de tous les passages historiques, médicaux et statistiques du texte original reste nécessaire avant publication.

## 2.2 L’impossibilité démographique du « Grand Israël »

> Le rêve d’un « Grand Israël » — dans sa forme la plus extrême, l’annexion et le contrôle permanents du territoire situé entre la mer Méditerranée et le Jourdain — se heurte de plein fouet à la réalité démographique de la région. Il ne s’agit pas seulement d’un problème moral ou juridique : c’est une impossibilité démographique et stratégique qui compromet la sécurité à long terme d’Israël lui-même.

## La réalité démographique : six millions face à des centaines de millions

Une analyse démographique exige des chiffres de population récents et géographiquement comparables. Dans une région où les tendances démographiques divergent et évoluent, le projet d'exercer un contrôle militaire permanent sur des millions de Palestiniens sans leur accorder de droits politiques ne constitue pas une stratégie de sécurité, mais une recette pour une guerre perpétuelle et un isolement international. Les territoires palestiniens occupés (la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza) comptent environ cinq millions de Palestiniens. En Israël même, environ deux millions de citoyens palestiniens possèdent la nationalité israélienne. Le nombre total de Palestiniens entre la mer Méditerranée et le Jourdain approche ainsi les sept millions — un chiffre égal ou supérieur à celui de la population juive d'Israël.

Cela place le projet sioniste devant un choix existentiel : soit Israël accorde des droits politiques égaux à tous les Palestiniens sous son contrôle, ce qui signifierait la fin d'Israël en tant qu'État juif ; soit il leur refuse systématiquement ces droits, ce qui reviendrait à instaurer un régime permanent d'apartheid ou de nettoyage ethnique. Une troisième option — l'occupation militaire permanente sans annexion — est économiquement, diplomatiquement et militairement intenable à long terme.

## L'autodestruction stratégique de l'expansionnisme

La supériorité militaire ne peut compenser indéfiniment un déficit de légitimité politique. Un État peut remporter des affrontements militaires tout en perdant simultanément des relations diplomatiques, des soutiens internationaux et sa sécurité à long terme. Tel est le paradoxe qui caractérise la politique israélienne. Plusieurs raisons expliquent pourquoi l'expansionnisme devient stratégiquement autodestructeur :

Premièrement : la supériorité militaire ne garantit pas la légitimité politique. La communauté internationale, y compris les alliés traditionnels, peut accepter la puissance militaire comme un fait, mais finira par isoler un État qui viole systématiquement le droit international. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 19 juillet 2024, qui a conclu à l'illégalité de la présence d'Israël dans les territoires occupés, marque un tournant dans cette dynamique.

Deuxièmement : une guerre prolongée entraîne des coûts économiques et démographiques. La mobilisation militaire, les besoins de reconstruction, la baisse de confiance des investisseurs et le départ de travailleurs qualifiés peuvent affaiblir la résilience nationale. L'économie israélienne de « nation des start-up » dépend de

l’intégration mondiale, de la coopération technologique et des investissements étrangers — autant de facteurs fragilisés par une guerre permanente et l’isolement international.

Troisièmement : une stratégie dépendante de l’assistance militaire américaine devient vulnérable lorsque l’opinion publique américaine évolue. Les États-Unis ne sont pas éternellement tenus de supporter les coûts de l’expansionnisme israélien, surtout lorsque ces coûts entrent en conflit avec leurs intérêts stratégiques dans la région.

Quatrièmement : la poursuite de l’occupation et des déplacements forcés peut renforcer l’hostilité de génération en génération, rendant plus difficile un éventuel règlement négocié. Chaque génération de Palestiniens grandissant sous l’occupation, marquée par le souvenir de maisons détruites, de proches emprisonnés et de l’asphyxie économique, ajoute une nouvelle couche de ressentiment et de radicalisation au conflit.

**L’érosion du soutien international : les données du Pew Research Center**

La réputation internationale d’Israël s’est fortement dégradée ces dernières années. Les recherches du Pew Research Center fournissent des données quantitatives sur cette évolution. Une étude publiée le 7 avril 2026 a révélé que 60 % des adultes américains avaient une opinion défavorable d’Israël, tandis que 59 % accordaient peu ou pas de confiance à Netanyahou dans sa gestion des affaires internationales. Cela représente une augmentation de 18 points de pourcentage des opinions défavorables entre 2022 et 2026. Cette évolution ne se limite pas à l’aile progressiste du Parti démocrate. Parmi les républicains âgés de 18 à 49 ans, 57 % ont une opinion défavorable d’Israël. Chez les démocrates, cette proportion est d’environ 80 %.

Une étude complémentaire de Pew, réalisée en juillet 2026, a constaté que l’opinion des Américains à l’égard des Israéliens était également devenue plus négative, tandis que leur perception des Palestiniens demeurait relativement stable. La réduction de l’écart entre les attitudes envers les deux populations reflète un changement plus général dans la manière dont les Américains perçoivent le conflit. Ces résultats suggèrent que la critique de la politique du gouvernement israélien ne peut plus être présentée comme un phénomène limité à l’aile progressiste du Parti démocrate. Les implications politiques sont considérables.

Pendant une grande partie de l’après-guerre, le soutien à Israël a constitué l’un des rares domaines faisant l’objet d’un large consensus bipartisan à Washington. Ce

consensus est aujourd'hui de plus en plus éloigné des préférences des jeunes électeurs. En conséquence, le pouvoir institutionnel à Washington, soutenu par les mécanismes financiers décrits précédemment, s'écarte toujours davantage de l'opinion publique. La même enquête de Pew a toutefois révélé que 58 % des adultes républicains continuaient d'avoir une opinion favorable d'Israël. Les opinions favorables demeuraient également majoritaires parmi les Américains juifs et les protestants évangéliques blancs. Cette distinction est importante : le soutien politique à Israël s'affaiblit, mais il n'a pas disparu. Il s'agit d'une évolution qui dépasse la personne de Netanyahou.

**La survie politique de Netanyahou et le danger d'une escalade**

Un argument central de l'analyse des dynamiques actuelles est que les intérêts politiques intérieurs de Netanyahou pourraient entrer en conflit avec ceux des États-Unis. Selon cette hypothèse, une nouvelle confrontation militaire pourrait lui profiter en détournant l'attention du public des échecs intérieurs pour la reporter sur la sécurité nationale. Il s'agit d'un mécanisme politique plausible, communément désigné comme un effet de « ralliement autour du drapeau ». Cela ne démontre toutefois pas que Netanyahou ait l'intention de provoquer une guerre ou d'organiser une opération sous faux drapeau. Il existe néanmoins de solides raisons de considérer sa position politique comme vulnérable. Les attaques menées sous la direction du Hamas le 7 octobre 2023 ont révélé de profondes défaillances dans la préparation sécuritaire et le renseignement israéliens. La guerre qui a suivi, la crise des otages et les controverses entourant la conduite du gouvernement ont créé d'importantes divisions au sein de la société israélienne.

Alors que des élections israéliennes sont prévues pour le 27 octobre 2026, des informations publiées le 7 octobre indiquaient qu'un bloc d'opposition associé à l'ancien chef militaire Gadi Eisenkot disposait d'une courte avance dans les sondages, sans toutefois être assuré de réunir une majorité gouvernementale. Netanyahou fait également face à des procédures nationales de longue date pour corruption, distinctes des accusations pénales internationales concernant Gaza. Ces circonstances créent de puissantes incitations à sa survie politique, mais elles ne permettent pas d'établir les intentions qui lui sont attribuées.

Une autre complication tient au fait que le départ de Netanyahou ne produirait pas nécessairement de changement fondamental dans la doctrine de sécurité israélienne. L'opposition politique comprend d'anciens commandants militaires et des responsables qui soutiennent eux aussi une action militaire énergique contre les menaces perçues. Un autre gouvernement pourrait modifier le langage diplomatique d'Israël et ses priorités tactiques sans renoncer à tous les objectifs stratégiques sous-

jacents. Le départ de Netanyahou pourrait atténuer une source particulière de confrontation politique, mais il ne mettrait pas automatiquement fin à l'occupation et ne transformerait pas, à lui seul, les relations américano-israéliennes.

**La comparaison historique : Reagan et Bush père face aux présidents suivants**

La dynamique actuelle se comprend mieux lorsqu'on la replace dans une perspective historique. Il existe une distinction historique importante entre les premiers présidents américains de cette période et leurs successeurs. Ronald Reagan et George H. W. Bush se montraient plus disposés à imposer des limites aux politiques du gouvernement israélien que de nombreuses administrations ultérieures. Cette observation repose sur des faits historiques. Reagan s'est opposé à Israël au sujet de son invasion du Liban en 1982, même si son administration a également maintenu une étroite coopération stratégique avec Israël. George H. W. Bush s'est opposé au Premier ministre Yitzhak Shamir sur la politique de colonisation et les garanties américaines de prêts.

L'histoire est toutefois plus complexe qu'un simple passage de l'indépendance américaine à un contrôle israélien. Bill Clinton a joué un rôle important dans la diplomatie israélo-palestinienne, notamment dans le processus d'Oslo et les négociations de Camp David. George W. Bush a apporté un soutien considérable à Israël, mais a également officiellement soutenu l'objectif d'un État palestinien. Barack Obama a maintenu une aide militaire substantielle tout en critiquant publiquement l'expansion des colonies. Son administration a négocié le mémorandum d'aide militaire de 2016, par lequel les États-Unis prévoyaient de consacrer 38 milliards de dollars aux exercices budgétaires 2019 à 2028, sous réserve des crédits votés par le Congrès.

Les administrations de Donald Trump ont mené des politiques très favorables à plusieurs priorités du gouvernement israélien, tandis que Joe Biden a associé un soutien militaire considérable à des critiques ponctuelles de la conduite israélienne à Gaza. Ces administrations se distinguaient sur des points importants. Néanmoins, la continuité fondamentale est indéniable : le soutien militaire américain est demeuré exceptionnellement fort, au-delà des clivages partisans. Le Congressional Research Service documente tant l'ampleur de cette assistance que les crédits supplémentaires adoptés après le 7 octobre 2023.

La question essentielle n'est donc pas de savoir si les dirigeants israéliens ont exercé une influence à Washington. Ils l'ont manifestement fait, comme de nombreux autres gouvernements alliés. La question est de comprendre pourquoi les institutions

américaines ont si souvent maintenu leur soutien militaire et diplomatique malgré des désaccords croissants sur les conséquences des politiques israéliennes. La réponse englobe plusieurs facteurs qui se recoupent : coopération stratégique, coalitions politiques intérieures, lobbying, financement des campagnes électorales, intérêts de l'industrie de la défense, milieux religieux et héritage historique de la Shoah. Aucun facteur ne suffit, à lui seul, à expliquer l'ensemble de cette relation.

**La distinction essentielle : la baisse de popularité ne signifie pas une perte de pouvoir**

Une faiblesse importante de nombreuses analyses de la dynamique actuelle réside dans leur tendance à considérer l'érosion de l'approbation populaire comme si elle devait immédiatement entraîner un effondrement équivalent de l'influence institutionnelle. L'histoire politique suggère le contraire. Une alliance établie peut conserver son influence longtemps après être devenue impopulaire auprès de segments importants de l'électorat. Les relations avec le Congrès, les contrats de défense, la coopération en matière de renseignement, les pratiques bureaucratiques et le financement politique peuvent assurer la continuité d'une politique malgré une opposition considérable dans l'opinion publique.

Cela signifie qu'Israël peut simultanément connaître une baisse de popularité et conserver une influence considérable sur la politique étrangère américaine. De fait, le contraste entre l'opinion publique et la poursuite du soutien militaire pourrait devenir l'un des aspects les plus révélateurs de la politique américaine. Le critère décisif ne sera pas de savoir si davantage d'Américains critiquent Netanyahou. Il sera de déterminer si les représentants élus traduisent ces critiques en changements concernant l'aide militaire, les positions diplomatiques, la politique de colonisation et les mécanismes de reddition de comptes. Tant que cela ne se produira pas, la diminution du soutien populaire devra être décrite comme une vulnérabilité politique croissante, plutôt que comme l'effondrement déjà accompli d'une alliance.

**La prochaine génération de dirigeants politiques américains**

La prévision selon laquelle les jeunes responsables politiques américains seront moins disposés à défendre sans réserve la politique du gouvernement israélien présente une certaine crédibilité au regard des sondages d'opinion par génération. Les futurs candidats à la présidence devront toutefois évoluer au sein d'institutions qui favorisent fortement la continuité. Le Pentagone, le département d'État, le Congrès, les services de renseignement et les industries de défense entretiennent depuis longtemps des relations avec Israël. En outre, la rivalité stratégique des États-Unis avec l'Iran et leurs intérêts plus larges en matière de sécurité régionale

resteront pertinents, quel que soit l’avenir politique de Netanyahou.

Un futur président pourrait donc critiquer plus ouvertement Israël tout en maintenant une coopération militaire substantielle. Un changement plus important consisterait à revenir à un soutien explicitement conditionnel. Dans cette approche, l’aide militaire serait subordonnée au respect du droit international, l’expansion territoriale ne bénéficierait plus d’une protection diplomatique et la participation américaine à des opérations militaires régionales exigerait une justification démontrable, fondée sur la sécurité nationale des États-Unis. Il s’agirait d’une rupture significative avec le soutien inconditionnel, sans pour autant nécessiter la fin des relations diplomatiques. Une telle évolution pourrait également renforcer les Israéliens et les Palestiniens qui privilégient la coexistence, la responsabilité politique et les règlements négociés plutôt qu’un conflit permanent.

**Conclusion : les limites de la puissance militaire et du soutien politique**

Un État peut disposer de capacités militaires écrasantes tout en sapant progressivement les fondements politiques de sa sécurité. La puissance militaire d’Israël demeure considérable. Ses capacités de renseignement, ses industries technologiques et ses relations avec les États-Unis continuent de lui procurer d’importants avantages stratégiques. Pourtant, la supériorité militaire ne peut compenser indéfiniment les conséquences de l’occupation, des souffrances civiles, de l’expansion territoriale et des guerres régionales répétées. Les preuves de l’évolution de l’opinion publique américaine sont substantielles. Les contestations juridiques internationales sont bien réelles. Les coûts économiques et diplomatiques d’un conflit prolongé sont de plus en plus difficiles à ignorer. Ce qui reste incertain, c’est de savoir si ces évolutions entraîneront une transformation fondamentale de la politique américaine.

Il est possible que Netanyahou représente l’aboutissement d’une époque durant laquelle les dirigeants israéliens pouvaient compter sur un accès politique exceptionnel à Washington. Il est également possible que la poursuite d’un projet de Grand Israël finisse par se révéler contre-productive. Mais aucune de ces issues n’est inévitable. Les États-Unis pourraient maintenir leur politique actuelle malgré le recul du soutien populaire. Un nouveau gouvernement israélien pourrait conserver une grande partie de l’approche stratégique de Netanyahou. Les conflits régionaux pourraient se poursuivre même après le départ de certains dirigeants politiques.

La question décisive est donc institutionnelle plutôt que personnelle. Washington continuera-t-il à fournir un soutien militaire et diplomatique considérable sans conditions contraignantes, ou exigera-t-il de ses alliés qu’ils respectent le droit

international et les droits légitimes des populations voisines ? La réponse déterminera non seulement l'avenir des relations entre les États-Unis et Israël, mais aussi les perspectives de paix dans l'ensemble du Moyen-Orient. La leçon historique plus profonde est que la sécurité ne peut être établie indéfiniment par la domination militaire. Un ordre régional durable exige des frontières reconnues, la protection des civils, l'obligation de rendre des comptes pour les violations du droit international et des arrangements politiques permettant aux Israéliens comme aux Palestiniens de vivre dans la sécurité et la dignité.

Si la poursuite du Grand Israël dépend d'une guerre permanente et d'une protection américaine inconditionnelle, sa plus grande faiblesse stratégique pourrait finalement résider dans les coûts politiques et moraux engendrés par cette entreprise. Un État qui compte sur la protection inconditionnelle d'une superpuissance pour soutenir ses ambitions territoriales a depuis longtemps perdu la maîtrise de sa propre sécurité à long terme. Le monde multipolaire n'est pas une promesse lointaine : il constitue la réalité incontournable d'aujourd'hui. Dans ce monde, un État qui rêve d'expansion avec à peine six millions de Juifs au milieu de centaines de millions d'habitants de la région ne devient pas plus fort, mais plus vulnérable de jour en jour.

**Sources et documentation**

| Source | Documentation |
|---|---|
| Pew Research Center, 7 avril 2026 | Opinions défavorables à l'égard d'Israël et de Netanyahou – pewresearch.org |
| Pew Research Center, 9 juillet 2026 | Attitudes des Américains envers les Israéliens et les Palestiniens – pewresearch.org |
| Cour internationale de Justice, 19 juillet 2024 | Avis consultatif sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé – icj-cij.org |
| Service de recherche du Congrès (CRS) | Aide étrangère des États-Unis à Israël : aperçu et évolutions depuis le 7 octobre 2023 – crsreports.congress.gov |
| The Washington Post, 7 octobre 2026 | Perspectives électorales de Netanyahou – washingtonpost.com |
| The New Yorker, 8 octobre 2026 | Netanyahou et l'approche des élections israéliennes – newyorker.com |
| Entretien avec Robert Barnes, 9 octobre 2026 | Se préparer à une surprise d'octobre : Trump n'a plus de porte de sortie concernant l'Iran – youtu.be |
| Reuters, 9 octobre 2026 | Inquiétudes des Américains face à la hausse du coût de la vie – reuters.com |

| Source | Documentation |
|---|---|
| The Washington Post, 8 octobre 2026 | Reconstruction de Gaza et obstacles politiques – washingtonpost.com |
| Vox | Articles sur les victimes palestiniennes et les déplacements de population – vox.com |
| Cour pénale internationale, 21 novembre 2024 | Mandats d’arrêt contre Netanyahou et Gallant – icc-cpi.int |
| Cour internationale de Justice | Afrique du Sud c. Israël, procédure relative à la Convention sur le génocide – icj-cij.org |

## Dossier statistique complémentaire et vérification des sources — octobre 2026

### Données démographiques : définitions et périmètre géographique

| Indicateur | Valeur et période | Source et périmètre |
|---|---|---|
| Palestiniens dans le monde | 15,5 millions, fin 2025 | Bureau central palestinien des statistiques (PCBS) ; estimation |
| Palestiniens dans la Palestine historique | 7,4 millions, fin 2025 | PCBS ; comprend davantage que la Cisjordanie et Gaza |
| Palestiniens dans l’État de Palestine | 5,6 millions, fin 2025 | PCBS ; 3,43 millions en Cisjordanie et 2,13 millions à Gaza |
| Population musulmane d’Israël | 1,849 million, fin 2025 | Bureau central israélien des statistiques (CBS) ; chiffres provisoires |
| Fécondité en Israël | 3,08 enfants par femme juive ; 2,76 par femme musulmane, en 2025 | CBS israélien ; estimation provisoire |

Ces chiffres ne peuvent pas être simplement additionnés : ils reposent sur des catégories territoriales, religieuses et nationales différentes. En particulier, il ne faut pas ajouter la population palestinienne totale de la Palestine historique à la population arabe d’Israël comme s’il s’agissait de groupes distincts. La comparaison souvent citée de six millions de Juifs et de sept millions de Palestiniens ne constitue plus non plus un instantané démographique suffisamment précis. De même, l’affirmation selon laquelle seule la population palestinienne connaîtrait une croissance plus rapide ne peut être maintenue sans distinguer les territoires et les

groupes de population ; les chiffres du CBS israélien pour 2025 indiquent une fécondité plus élevée chez les femmes juives que chez les femmes musulmanes en Israël.

Sources : PCBS, Nakba 2026, communiqué de presse du 12 mai 2026 ; CBS israélien, The Muslim Population in Israel 2026, 26 mai 2026. PCBS, Nakba 2026, communiqué du 12 mai 2026CBS israélien, La population musulmane en Israël 2026, 26 mai 2026

**Sondages d'opinion : distinguer l'État, le gouvernement et la population**

| Question posée aux adultes américains | 2022 | 2025 | 2026 |
|---|---|---|---|
| Opinion défavorable à l'égard d'Israël | 42 % | 53 % | 60 % |
| Opinion défavorable à l'égard du gouvernement israélien | 43 % | 59 % | 62 % |
| Opinion défavorable à l'égard de la population israélienne | 25 % | 38 % | 42 % |

La première ligne provient de l'enquête Pew menée du 23 au 29 mars 2026 ; les deuxième et troisième lignes proviennent d'une enquête distincte réalisée du 4 au 17 mai 2026. Il s'agit de questions et d'échantillons différents : ces pourcentages ne doivent pas être interprétés comme une seule série chronologique continue. Une appréciation négative du gouvernement israélien ne doit pas être assimilée à une appréciation négative des personnes juives ou des Israéliens en tant que population. Sources : Pew Research Center, 7 avril 2026 ; Pew Research Center, 9 juillet 2026. Pew Research Center, 7 avril 2026Pew Research Center, 9 juillet 2026

**Ce que les chiffres démontrent — et ce qu'ils ne démontrent pas**

Les statistiques montrent de vastes groupes de population revendiquant en partie le même territoire, une évolution des profils de fécondité et une dégradation de l'opinion publique américaine à l'égard de l'État et du gouvernement israéliens. Elles ne prouvent pas qu'une forme particulière d'État doive nécessairement disparaître ni qu'une issue géopolitique donnée soit mathématiquement prédéterminée. La viabilité d'un ordre politique dépend aussi des choix constitutionnels, de la sécurité, des migrations, des droits civiques, de la diplomatie et du droit international. La question centrale de ce chapitre peut donc être formulée plus précisément comme la tension entre un contrôle territorial prolongé, l'égalité des droits politiques et la légitimité internationale.

## 3.1 Le monde prend position : RIC, l'OCS et la désaffection de l'ASEAN

Les conséquences géopolitiques et économiques de l’aveuglement occidental dépassent toutefois largement le Moyen-Orient. La guerre contre l’Iran et les blocages qui en ont résulté dans le détroit d’Ormuz ont montré à quel point les approvisionnements énergétiques mondiaux et la production alimentaire sont devenus vulnérables à un conflit régional alimenté par Washington et Jérusalem. Pour le reste du monde, cela constitue la preuve définitive que les priorités géopolitiques occidentales ne coïncident plus avec les intérêts de l’économie mondiale.

## La guerre contre l’Iran : les options diplomatiques de Trump se réduisent

En octobre 2026, la confrontation américano-israélienne avec l’Iran avait pris une ampleur dépassant largement celle d’un conflit militaire régional. Elle était devenue un test du jugement stratégique américain, de la solidité de l’alliance entre Washington et Israël et de la capacité du système économique international à résister à une perturbation prolongée des approvisionnements énergétiques du Moyen-Orient. Le conflit avait commencé par des frappes militaires américaines et israéliennes en février 2026. Plusieurs mois plus tard, le détroit d’Ormuz demeurait un point central de confrontation. Le 8 octobre, Reuters rapportait que le trafic maritime dans le détroit était tombé à son niveau le plus bas depuis plus de deux mois, à la suite d’attaques contre des navires commerciaux. L’article décrivait une forte diminution du trafic et des incertitudes persistantes quant à la sécurité des mouvements de pétroliers.

Le 11 octobre, Reuters rapportait que les forces américaines avaient immobilisé un navire commercial dans le golfe d’Oman après que celui-ci aurait tenté de franchir le blocus naval américain des ports iraniens. Ces événements montrent que le conflit ne s’est pas limité aux frappes contre des installations militaires. Il s’est transformé en une lutte autour de l’accès maritime, des pressions économiques et de la capacité des gouvernements à imposer des coûts à leurs adversaires.

## L’Iran et les calculs stratégiques israéliens

L’Iran pose une question différente de celle de la politique de colonisation territoriale. L’opposition d’Israël aux capacités nucléaires de l’Iran et à ses réseaux militaires régionaux est ancienne. Les dirigeants israéliens ont soutenu que la pression militaire était nécessaire pour prévenir des menaces qu’ils considèrent comme existentielles. Leurs détracteurs estiment que des escalades militaires répétées risquent de renforcer les factions les plus dures au sein de l’Iran, de réduire les incitations au compromis et d’accroître l’instabilité régionale. Ces deux positions ont

des conséquences qui peuvent être examinées. L'histoire des sanctions, des négociations et des opérations militaires est plus utile que de supposer soit que toutes les préoccupations sécuritaires israéliennes sont illégitimes, soit que chaque action militaire israélienne améliore nécessairement la sécurité régionale.

## Le détroit d'Ormuz : pourquoi les conséquences économiques dépassent le Moyen-Orient

L'un des éléments les plus solides de l'analyse concerne les conséquences économiques des perturbations de l'approvisionnement énergétique en provenance du Moyen-Orient. Le détroit d'Ormuz est une voie essentielle pour le transport international du pétrole et du gaz. Avant le conflit actuel, environ un cinquième de la consommation mondiale de pétrole était associé aux flux transitant par ce détroit. Une perturbation touche donc bien davantage que les seuls pays directement impliqués dans les opérations militaires. Les prix de l'énergie influencent les transports, la production d'électricité, la production industrielle et les coûts agricoles.

## La Chine, le Pakistan et la recherche d'une solution diplomatique

L'approche de Pékin à l'égard du conflit met en évidence la dépendance de la Chine à la stabilité du commerce international, aux importations d'énergie et à des conditions économiques prévisibles. Selon cette analyse, Pékin n'a guère intérêt à une guerre prolongée au Moyen-Orient. Cette appréciation concorde avec l'exposition économique considérable de la Chine aux marchés de l'énergie et au commerce maritime. La Chine possède d'importants intérêts économiques dans la région du Golfe. Elle entretient des relations avec l'Iran, l'Arabie saoudite et d'autres gouvernements de la région. Elle dispose également d'une installation de soutien militaire à Djibouti.

Mais l'influence économique ne se traduit pas automatiquement par la capacité ou la volonté d'intervenir militairement. Une intervention militaire chinoise dans le Golfe comporterait de sérieux risques logistiques, diplomatiques et stratégiques. Il est raisonnable de supposer que Pékin privilégierait les négociations et le rétablissement du commerce maritime plutôt qu'une participation directe à la guerre. Il s'agit d'une interprétation plausible des intérêts chinois, même si les intentions précises des décideurs chinois ne peuvent être déduites uniquement d'entretiens.

Le Pakistan entretient des relations avec la Chine, l'Arabie saoudite, l'Iran et d'autres gouvernements de la région. Ces liens peuvent ouvrir des voies de communication diplomatique. Mais les États de la région ont aussi des préoccupations sécuritaires concurrentes et des contraintes politiques intérieures. L'apparition d'initiatives

diplomatiques n’implique pas nécessairement l’existence d’un bloc régional uni. La Chine privilégie généralement des relations souples plutôt que des alliances militaires rigides. Cette observation est pertinente, car le conflit actuel implique plusieurs gouvernements dont les intérêts ne se recoupent que partiellement. La médiation diplomatique a davantage de chances d’aboutir lorsqu’elle tient compte de ces différences, au lieu de présumer que toutes les puissances régionales poursuivent un objectif unique.

**Les origines historiques de la confrontation entre les États-Unis et l’Iran**

Le conflit actuel ne peut être compris sans examiner l’histoire des interventions américaines en Iran. L’opération soutenue par les États-Unis et le Royaume-Uni qui renversa le Premier ministre iranien Mohammad Mossadegh eut lieu en août 1953. Elle faisait suite à un différend concernant la nationalisation de l’industrie pétrolière iranienne et s’inscrivait aussi dans les considérations stratégiques de la guerre froide. Elle contribua à consolider l’autorité du chah et laissa un héritage durable de méfiance iranienne envers les interventions occidentales. La révolution iranienne de 1979 transforma ensuite les relations entre les deux pays. La crise des otages, les sanctions, les conflits régionaux, le programme nucléaire iranien et les déploiements militaires américains contribuèrent tous à des décennies d’hostilité.

**Pourquoi l’histoire est importante**

Le coup d’État de 1953 n’explique pas toutes les décisions prises par le gouvernement iranien depuis 1979. Il ne décharge pas non plus les autorités iraniennes de leur responsabilité à l’égard de leurs propres politiques. Mais il contribue à comprendre pourquoi les pressions militaires extérieures peuvent renforcer les craintes iraniennes relatives à la souveraineté et au changement de régime. Lorsque des gouvernements étrangers préconisent ouvertement le renversement des dirigeants d’un autre pays, certaines factions politiques nationales peuvent interpréter tout compromis comme une menace pour l’indépendance nationale. Cette dynamique peut renforcer les courants les plus intransigeants. Il s’agit d’un mécanisme plausible, même si ses effets précis dépendent de la politique intérieure iranienne et ne peuvent être présumés dans toutes les circonstances. La leçon historique est que la pression militaire peut produire des conséquences politiques différentes de celles recherchées par ses partisans.

**Les Nations unies et les limites de la protection diplomatique**

La structure du Conseil de sécurité des Nations unies a empêché à maintes reprises la communauté internationale de répondre efficacement à des conflits majeurs. Le

problème institutionnel sous-jacent est réel. Les cinq membres permanents — les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et le Royaume-Uni — disposent d'un droit de veto sur les décisions de fond du Conseil de sécurité. Celui-ci peut empêcher l'adoption de résolutions, même lorsqu'elles bénéficient d'un large soutien. La protection diplomatique américaine accordée à Israël constitue un élément important de la politique du Conseil de sécurité. Mais cette même structure institutionnelle permet également à la Russie et à la Chine de bloquer des résolutions relatives à des conflits dans lesquels leurs propres intérêts sont en jeu. Le problème dépasse donc les relations entre les États-Unis et Israël. Il concerne la tension entre le principe de l'égalité souveraine des États et la structure d'un Conseil de sécurité qui accorde des pouvoirs exceptionnels à cinq d'entre eux.

**Le droit international et la guerre à Gaza**

Les opérations militaires israéliennes à Gaza ont donné lieu à un examen juridique international approfondi. La Cour internationale de Justice a examiné la procédure engagée par l'Afrique du Sud au titre de la Convention sur le génocide. La Cour pénale internationale a également engagé des procédures concernant des crimes présumés commis pendant le conflit. Ces procédures doivent être décrites avec précision. Les accusations, les mesures conservatoires, les mandats d'arrêt et les décisions judiciaires définitives constituent des actes juridiques distincts.

Un mandat d'arrêt ne constitue pas une condamnation pénale, et des mesures conservatoires ne constituent pas un jugement définitif sur le fond. Néanmoins, ces procédures montrent que les questions de protection des civils et de responsabilité internationale occupent désormais une place centrale dans le débat diplomatique. Le dossier juridique est important, car il fournit des normes permettant d'évaluer la conduite de toutes les parties. Ces normes s'appliquent aussi bien aux attaques contre les civils israéliens qu'aux opérations militaires israéliennes affectant les civils palestiniens.

**L’essor de la Russie, de l’Iran et de la Chine, et l’Organisation de coopération de Shanghai**

Ces 85 % n’acceptent plus les doubles standards occidentaux. Les progrès considérables réalisés par la Russie, l’Iran et la Chine ont conduit à la mise en place d’une architecture géopolitique et économique alternative, qui ne dépend ni du système financier occidental ni de la marine américaine. L’avenir de l’Organisation de coopération de Shanghai (OCS) est crucial à cet égard. L’OCS évolue d’une alliance de sécurité essentiellement régionale vers un nouveau centre de gravité diplomatique et économique en Eurasie, où les intérêts sont défendus sur la base de

l’égalité souveraine plutôt que d’une morale conditionnelle imposée. L’OCS comprend désormais non seulement la Chine, la Russie et les États d’Asie centrale, mais aussi l’Inde, le Pakistan, l’Iran et d’autres puissances régionales. Ensemble, ils représentent une part substantielle de la population mondiale, du PIB mondial et de la production énergétique. Leur coopération ne repose pas sur une uniformité idéologique, mais sur des intérêts économiques et sécuritaires pragmatiques.

**Les positions critiques divergentes au sein de l’ASEAN et du Sud global**

Les diverses positions critiques à l’égard de l’Occident au sein de l’ASEAN et, plus largement, du Sud global ne sont donc pas l’expression d’un sentiment antioccidental, mais d’une opposition morale et pragmatique profonde. Les pays d’Asie, d’Afrique et d’Amérique du Sud refusent d’accepter un système qui applique le droit international de manière sélective : un système qui impose des sanctions à un État tout en fermant les yeux sur les violations commises par son propre allié. Ils réclament un ordre multipolaire dans lequel la diplomatie, l’intégrité territoriale et la coopération économique priment sur les dogmes militaires et idéologiques d’un Occident en déclin.

Cette désaffection n’est pas nouvelle, mais elle s’est accélérée sous l’effet de la guerre à Gaza et de la confrontation avec l’Iran. Lorsque les gouvernements occidentaux ont opposé à plusieurs reprises leur veto à des résolutions de l’ONU appelant à un cessez-le-feu, tout en continuant à fournir un soutien militaire à Israël, le deux poids, deux mesures est devenu douloureusement évident aux yeux du Sud global. Les pays qui ont eux-mêmes connu des interventions occidentales, des sanctions et des changements de régime — de l’Irak à la Libye, de la Syrie au Venezuela — ont vu dans la guerre à Gaza la répétition d’un même schéma : la destruction systématique d’une population non occidentale avec le soutien tacite ou actif de puissances occidentales.

**La leçon de l’histoire : « A Clean Break » et la persistance des idées stratégiques**

L’une des références historiques les plus importantes pour comprendre les dynamiques actuelles est le document d’orientation de 1996 intitulé « A Clean Break: A New Strategy for Securing the Realm ». Ce texte fut préparé pour le premier gouvernement de Netanyahou par un groupe de travail associé à l’Institute for Advanced Strategic and Political Studies. Parmi ses participants figuraient Richard Perle, Douglas Feith, David Wurmser et d’autres. Le rapport proposait une rupture stratégique avec certains aspects du processus de paix alors en vigueur et préconisait une politique de sécurité régionale plus offensive. Ses recommandations

comprenaient des mesures visant la Syrie ainsi que l’éviction de Saddam Hussein du pouvoir en Irak.

**Ce que le document démontre réellement**

« A Clean Break » atteste que des penseurs influents en matière de politique étrangère préconisaient une stratégie régionale particulière en 1996. Le document montre également que certaines personnes ayant participé aux débats stratégiques israéliens ont ensuite occupé des postes influents dans les milieux de la politique étrangère américaine. Il est donc pertinent pour l’histoire de la pensée stratégique américaine et israélienne. Il ne prouve toutefois pas que ce document soit devenu une politique américaine contraignante. Il n’établit pas non plus que l’invasion de l’Irak en 2003 ou la confrontation avec l’Iran en 2026 aient simplement constitué l’exécution d’un plan rédigé trente ans auparavant. De telles affirmations exigeraient des preuves reliant le document à des décisions gouvernementales précises, à des processus institutionnels et à des ordres militaires.

**Une continuité des idées, pas nécessairement un plan ininterrompu**

Ce rapport illustre un courant de pensée stratégique qui privilégie la force militaire, la pression sur les adversaires et la méfiance à l’égard de certains compromis diplomatiques. Des éléments de cette approche sont réapparus dans des débats ultérieurs concernant l’Irak, la Syrie et l’Iran. Mais la continuité intellectuelle ne se confond pas avec la continuité opérationnelle. La récurrence d’arguments similaires sur plusieurs décennies ne démontre pas que toutes les opérations militaires ultérieures aient été dirigées par les mêmes personnes ou organisations. L’argument historique le plus solide est que certaines idées stratégiques ont perduré au sein de réseaux influents de décision politique américains et israéliens. Cette persistance mérite d’être examinée, car elle peut façonner l’éventail des options présentées aux dirigeants politiques.

**L’industrie de la défense : aide militaire et intérêts économiques américains**

Le lobbying politique n’est qu’une composante des relations américano-israéliennes. L’industrie de la défense constitue un autre lien institutionnel important. L’aide militaire américaine finance fréquemment des équipements produits par des entreprises des États-Unis. Cette relation associe donc des objectifs de politique étrangère à des intérêts industriels intérieurs. Le protocole d’accord décennal en vigueur, couvrant les exercices budgétaires 2019 à 2028, prévoit 38 milliards de dollars d’aide militaire programmée, sous réserve des crédits votés par le Congrès.

Cet accord comprend le financement militaire étranger (Foreign Military Financing) et la coopération en matière de défense antimissile. Un rapport du Congressional Research Service publié en juin 2026 a confirmé que Washington et Israël discutaient d'un éventuel accord successeur. Il soulignait également que le Congrès conserve le pouvoir de fixer les crédits effectivement alloués.

**Les conséquences industrielles**

Des entreprises américaines fabriquent des avions, des missiles, des munitions, des systèmes électroniques et d'autres équipements utilisés par l'armée israélienne. Ces relations d'approvisionnement concernent notamment Lockheed Martin, Boeing, RTX et d'autres fabricants d'armement. Leur existence crée des intérêts commerciaux liés aux achats militaires et à la coopération à long terme. Elle ne prouve pas que les industriels de la défense déclenchent des guerres. Une telle affirmation exigerait des preuves d'interventions politiques précises destinées à provoquer un conflit militaire. La structure institutionnelle n'en demeure pas moins importante. Lorsque le Congrès autorise une aide militaire, une partie des fonds soutient la production et les achats aux États-Unis. Cela crée des groupes d'intérêts américains susceptibles de favoriser la poursuite de la coopération militaire, indépendamment des préférences d'un président donné. Cette relation repose donc sur davantage que la diplomatie : elle implique aussi des budgets, des contrats, une planification industrielle et des engagements militaires de longue durée.

**Israël détermine-t-il la politique américaine à l'égard de l'Iran ?**

C'est la question centrale soulevée ici. Israël a préconisé à plusieurs reprises une approche américaine ferme à l'égard du programme nucléaire iranien et des activités militaires régionales de l'Iran. Netanyahou s'est vigoureusement opposé à l'accord nucléaire négocié sous Barack Obama en 2015. Trump a retiré les États-Unis de cet accord en 2018. La convergence entre la position de Netanyahou et la décision de Trump est manifeste. Mais l'administration américaine formulait également ses propres objections concernant la durée de l'accord, ses dispositions relatives aux missiles et les activités régionales de l'Iran. De même, les opérations militaires américaines contre l'Iran en 2026 ne peuvent être comprises sans examiner les objectifs stratégiques propres à Washington : déploiements militaires régionaux, sécurité des alliés du Golfe, transport maritime, prolifération nucléaire et crédibilité américaine. Les objectifs israéliens font partie de cet environnement stratégique, sans le résumer à eux seuls.

**Influence, convergence et contrôle**

Trois notions doivent être distinguées. L’influence signifie qu’un acteur peut peser sur les calculs politiques ou les décisions d’un autre gouvernement. La convergence signifie que deux gouvernements poursuivent des objectifs compatibles, même lorsque leurs motivations diffèrent. Le contrôle signifie qu’un acteur dispose de la capacité de diriger les décisions d’un autre. Les éléments disponibles établissent une influence israélienne substantielle et d’importantes convergences stratégiques entre Washington et Jérusalem. Ils n’établissent pas qu’Israël exerce un contrôle global sur la politique étrangère américaine. Des désaccords historiques montrent d’ailleurs que des présidents américains ont parfois mené des politiques auxquelles s’opposaient les gouvernements israéliens. La décision d’Obama de conclure l’accord nucléaire avec l’Iran malgré l’opposition de Netanyahou en est un exemple notable. La question la plus utile consiste donc à examiner comment les préférences du gouvernement israélien interagissent avec les institutions et les intérêts politiques américains dans des décisions particulières.

**La responsabilité du gouvernement américain**

Quelles que soient les pressions des groupes d’influence ou les préférences des alliés, les décisions de déployer les forces armées américaines et de mener des opérations militaires américaines relèvent de la responsabilité des responsables des États-Unis. Le Congrès porte également la responsabilité de ses propres décisions budgétaires et de contrôle. L’influence politique ne supprime pas la responsabilité constitutionnelle. Cette distinction est particulièrement importante lorsqu’on évalue les conséquences humaines et économiques des opérations militaires. Les États-Unis ne peuvent expliquer chacune de leurs décisions controversées en invoquant uniquement les préférences d’un allié. Ils doivent examiner leurs propres objectifs stratégiques et les conséquences prévisibles de leurs actes.

**Conclusion : le retour du monde**

La conclusion s’impose. Comprendre comment Israël est devenu l’un des États les plus largement condamnés au monde ne relève pas seulement de l’histoire régionale du Moyen-Orient. C’est le symptôme ultime de l’hubris occidentale. En sacrifiant leur propre État de droit, leur crédibilité diplomatique et leur stabilité économique au profit d’un projet démographiquement insoutenable, les États-Unis et l’Europe se sont isolés des 85 % de la population mondiale qui représentent l’avenir. La réalité multipolaire n’est pas une promesse lointaine : c’est la réalité présente et incontournable. Et, dans ce monde, un État dépendant de la protection inconditionnelle d’une superpuissance déclinante ne devient pas plus fort, mais plus vulnérable chaque jour.

Le monde prend position. Non pas dans le sens d’une nouvelle guerre froide opposant des blocs rigides, mais dans celui d’un choix fondamental entre deux conceptions de l’ordre international : un rêve unipolaire fondé sur la domination militaire et l’application sélective du droit, ou une réalité multipolaire fondée sur l’égalité souveraine, le règlement diplomatique des conflits et une coopération économique profitable à toutes les parties. Le Sud global, la Russie, l’Iran et la Chine, l’OCS et l’ASEAN ont fait leur choix. Ils construisent un monde où les doubles standards occidentaux ne sont plus acceptés et où les institutions internationales ne sont plus dominées par le droit de veto de cinq États. La question n’est pas de savoir si cette évolution aura lieu. Elle est déjà en cours. La question est de savoir si l’Occident — et surtout les États-Unis et Israël — est prêt à s’adapter à cette nouvelle réalité ou s’il continuera de s’accrocher à une illusion unipolaire qui l’isole de plus en plus du monde qu’il prétend diriger.

## Vérification complémentaire des sources et statistiques — octobre 2026

**Note éditoriale.** Les données primaires et les articles de presse présentés ci-dessous complètent l’analyse initiale. Le chapitre original a été conservé intégralement. La présence d’une référence dans ce supplément ne signifie pas que chacune des affirmations du texte initial ait déjà été vérifiée individuellement.

### Le détroit d’Ormuz en chiffres

| Indicateur | Valeur | Période et périmètre |
|---|---|---|
| Pétrole brut et produits pétroliers transitant par Ormuz | environ 20 millions de barils par jour | Moyenne de 2025 ; AIE |
| Part du commerce mondial de pétrole transporté par mer | environ 25 % | 2025 ; AIE |
| Part destinée à l’Asie | environ 80 % | Pétrole ayant transité par Ormuz en 2025 ; AIE |
| GNL transitant par Ormuz | environ 19 % du commerce mondial de GNL | 2025 ; AIE |
| Capacité potentielle des oléoducs de contournement | 3,5 à 5,5 millions de barils par jour | Estimation de l’AIE ; ne remplace pas intégralement le détroit |

**Source :** Agence internationale de l’énergie, fiche d’information sur le détroit d’Ormuz (février 2026). Les pourcentages reposent sur des dénominateurs différents : le commerce mondial de pétrole par voie maritime, le commerce mondial de GNL et les destinations du pétrole transitant par le détroit. Ils ne peuvent donc pas être additionnés.

**Incidents maritimes et incertitudes concernant les données de navigation**

Le 23 octobre 2026, Reuters a fait état, sur la base des recherches de Noam Raydan du Washington Institute, de 28 attaques confirmées ou signalées contre des navires commerciaux en octobre et de 113 depuis le début de la guerre, le 28 février. Selon le même article, l’Organisation maritime internationale avait recensé 120 incidents dans l’ensemble de la région. Ces séries reposent sur des définitions et des périmètres géographiques différents. Source : Reuters, 23 octobre 2026. L’AIE avertit également que les données de navigation fondées sur les transpondeurs AIS peuvent sous-estimer le nombre réel de passages, car ces appareils peuvent être désactivés et parce que les signaux GPS peuvent subir des interférences ou des usurpations. Source : AIE, outil de suivi du trafic maritime aux points de passage stratégiques du Moyen-Orient.

**La position officielle de l’ASEAN**

Le 4 mars 2026, les ministres des Affaires étrangères de l’ASEAN ont exprimé leur vive inquiétude face à l’escalade ayant suivi les frappes américano-israéliennes contre l’Iran du 28 février, puis les frappes iraniennes contre des pays de la région. Ils ont appelé toutes les parties à respecter le droit international, à mettre fin aux hostilités et à résoudre le conflit par la diplomatie. Source : Déclaration des ministres des Affaires étrangères de l’ASEAN, 4 mars 2026 (PDF). Une autre déclaration, datée du 12 février 2025, réaffirmait le soutien au droit du peuple palestinien à l’autodétermination et à une solution à deux États. **Source :** Déclaration des ministres des Affaires étrangères de l’ASEAN sur le droit des Palestiniens à l’autodétermination. Sans recherches supplémentaires, ces déclarations ne permettent pas d’affirmer que tous les pays de l’ASEAN alignent leur politique étrangère sur celle de la Russie, de l’Iran ou de la Chine.

**Points restant à vérifier lors de la révision scientifique finale**

Avant la publication définitive, les affirmations initiales concernant les opérations militaires, les blocus et les négociations diplomatiques devront être reliées, date par date, à des documents originaux ou à des comptes rendus datés. Les conséquences économiques sur les prix du gazole, des engrais et des denrées alimentaires devront

également être étayées séparément par des données quantitatives. Il faudra en outre distinguer les positions officielles de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), celles de ses États membres pris individuellement et celles de l'ASEAN. La conclusion interprétative relative à l'émergence d'un ordre mondial multipolaire doit rester clairement identifiable comme une analyse, et non comme une évolution inévitable statistiquement démontrée.

# Épilogue : Le prix de l'illusion

La question posée par cet ouvrage est aussi simple que dérangeante : comment Israël est-il devenu l'un des États les plus largement condamnés au monde ? La réponse ne se réduit pas à un récit unidimensionnel d'un seul conflit au Moyen-Orient. C'est l'histoire des limites institutionnelles, démographiques et géopolitiques de la puissance occidentale au XXIe siècle. Le premier niveau de réponse est institutionnel. Israël a été condamné non pas *malgré* le soutien occidental, mais en partie *à cause de* la nature de ce soutien. Pendant des décennies, les États-Unis et les États européens ont assuré une protection militaire, diplomatique et financière inconditionnelle qui a permis au gouvernement israélien de poursuivre l'occupation, l'expansion des colonies et des opérations militaires de grande ampleur sans conséquences significatives. Cette protection ne reposait pas sur un large consensus social, mais sur un système profondément enraciné de financement des campagnes électorales, de réseaux de lobbying, de contrats de défense et de pratiques institutionnelles qui a survécu à chaque changement de président et à chaque évolution de l'opinion publique. Il en est résulté un paradoxe : plus les gouvernements occidentaux défendaient vigoureusement des violations du droit international, plus ils sapaient leur propre crédibilité en tant que gardiens de ce même droit.

Le deuxième niveau est démographique et idéologique. Le projet politique connu sous le nom de « Grand Israël » — le contrôle permanent du territoire situé entre la mer Méditerranée et le Jourdain — se heurte à une réalité mathématique inexorable. Un État comptant à peine six millions de Juifs ne peut indéfiniment maintenir des millions de Palestiniens sous occupation militaire sans leur accorder de droits politiques tout en revendiquant simultanément une légitimité internationale. La supériorité militaire ne peut compenser éternellement l'absence de légitimité politique. Les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et les mesures conservatoires obligatoires dans l'affaire relative au génocide ne sont pas des évolutions juridiques accessoires. Ils constituent la réponse institutionnelle d'une communauté internationale qui ne peut plus ignorer le fossé entre le discours occidental sur les

droits humains et la réalité sur le terrain.

Le troisième niveau, et le plus décisif, est géopolitique. La condamnation d'Israël est indissociable du passage structurel d'un ordre mondial unipolaire à un ordre multipolaire. Les États-Unis, qui représentent à peine cinq pour cent de la population mondiale tout en maintenant un vaste réseau mondial de bases et d'installations militaires, ainsi que l'Occident au sens large, qui ne rassemble que quinze pour cent de l'humanité, ont tenté de contraindre les 85 pour cent restants à accepter des politiques qu'ils considèrent eux-mêmes comme moralement inacceptables. Cette contrainte a échoué. L'essor de la Russie, de l'Iran et de la Chine — Russie, Iran et Chine — ainsi que l'expansion de l'Organisation de coopération de Shanghai offrent une architecture de remplacement qui ne dépend ni des systèmes financiers occidentaux ni de leur protection militaire. Les positions critiques divergentes au sein de l'ASEAN et du Sud global ne traduisent pas un sentiment antioccidental, mais une résistance pragmatique et morale à un système qui applique le droit international de manière sélective.

Le prix de cette illusion n'est pas payé uniquement par la population palestinienne, qui subit directement les conséquences de l'occupation, des déplacements forcés et de la guerre. Il est également payé par les démocraties occidentales elles-mêmes, qui ont sacrifié leur propre État de droit, leur crédibilité diplomatique et leur indépendance stratégique à un projet démographiquement insoutenable et géopolitiquement isolé. Le monde multipolaire n'est pas une promesse lointaine. Il est le présent auquel on ne peut échapper. Et dans ce monde, un État dépendant de la protection inconditionnelle d'une superpuissance en déclin ne devient pas plus fort, mais plus vulnérable chaque jour qui passe.

## Éléments documentaires et précisions éditoriales

L'épilogue qui précède présente l'interprétation et la conclusion de l'auteur. Pour une lecture scientifiquement rigoureuse, il convient de distinguer les constatations juridiques sous-jacentes des déductions politiques et géopolitiques plus générales. Les sources ci-dessous étayent des faits juridiques précis, mais ne démontrent pas, à elles seules, une explication causale globale de la position diplomatique d'Israël ou de l'évolution vers un ordre mondial multipolaire.

| Sujet | Constat vérifiable | Source primaire |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 19 juillet 2024 | Dans un avis consultatif non contraignant, la Cour a estimé que la présence continue d’Israël dans le territoire palestinien occupé depuis 1967 était illicite et devait prendre fin dans les plus brefs délais. Il ne s’agit pas d’une condamnation pénale. | CIJ — résumé de l’avis consultatif, 19 juillet 2024 |
| Mandats d’arrêt délivrés par la Cour pénale internationale, 21 novembre 2024 | La Cour a délivré des mandats d’arrêt contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant sur la base de motifs raisonnables de croire qu’ils portaient la responsabilité des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité précisés. Un mandat d’arrêt ne constitue ni un jugement définitif ni une déclaration de culpabilité. | CPI — communiqué de presse, 21 novembre 2024 |

**Points éditoriaux nécessitant une attention particulière dans la version définitive :** l’épilogue original emploie des formulations absolues concernant le soutien occidental inconditionnel, les préférences politiques du Sud global et le caractère inévitable d’un ordre mondial multipolaire. Ces passages ont été fidèlement conservés dans ce fichier, mais demeurent des interprétations qui ne doivent pas être présentées comme des lois statistiquement démontrées. L’argument démographique doit également être vérifié à partir de catégories de population et d’années de référence définies de manière cohérente. Les références à la Cour pénale internationale doivent toujours être distinguées de l’avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

## Explication des chiffres et des termes juridiques

Cet article associe des données documentées à une interprétation politique et géopolitique. Les qualifications juridiques renvoient aux procédures particulières dans lesquelles elles ont été formulées. L’avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 19 juillet 2024 concerne l’illicéité de la présence continue d’Israël dans le territoire palestinien occupé ; il ne constitue pas une décision définitive sur l’allégation de génocide. De même, les mandats d’arrêt délivrés par la Cour pénale internationale le 21 novembre 2024 ne sont pas des condamnations.

Selon le Bureau central palestinien des statistiques (PCBS), environ 7,4 millions de Palestiniens vivaient dans la Palestine historique à la fin de 2025, dont approximativement 5,56 millions dans l’État de Palestine et 1,86 million en Israël. Les comparaisons démographiques exigent des délimitations territoriales identiques et doivent tenir compte des distinctions entre nationalité, appartenance ethnique,

religion et résidence. L’enquête du Pew Research Center menée du 23 au 29 mars 2026 auprès de 3 507 adultes américains a révélé que 60 % d’entre eux avaient une opinion défavorable d’Israël, contre 42 % en 2022 ; cette mesure porte sur les opinions relatives à un État, et non aux personnes juives en tant que groupe.

Sources primaires : Cour internationale de Justice, avis consultatif du 19 juillet 2024 ; Cour pénale internationale, mandats d’arrêt du 21 novembre 2024 ; PCBS, estimations démographiques pour 2025 ; Pew Research Center, 7 avril 2026.